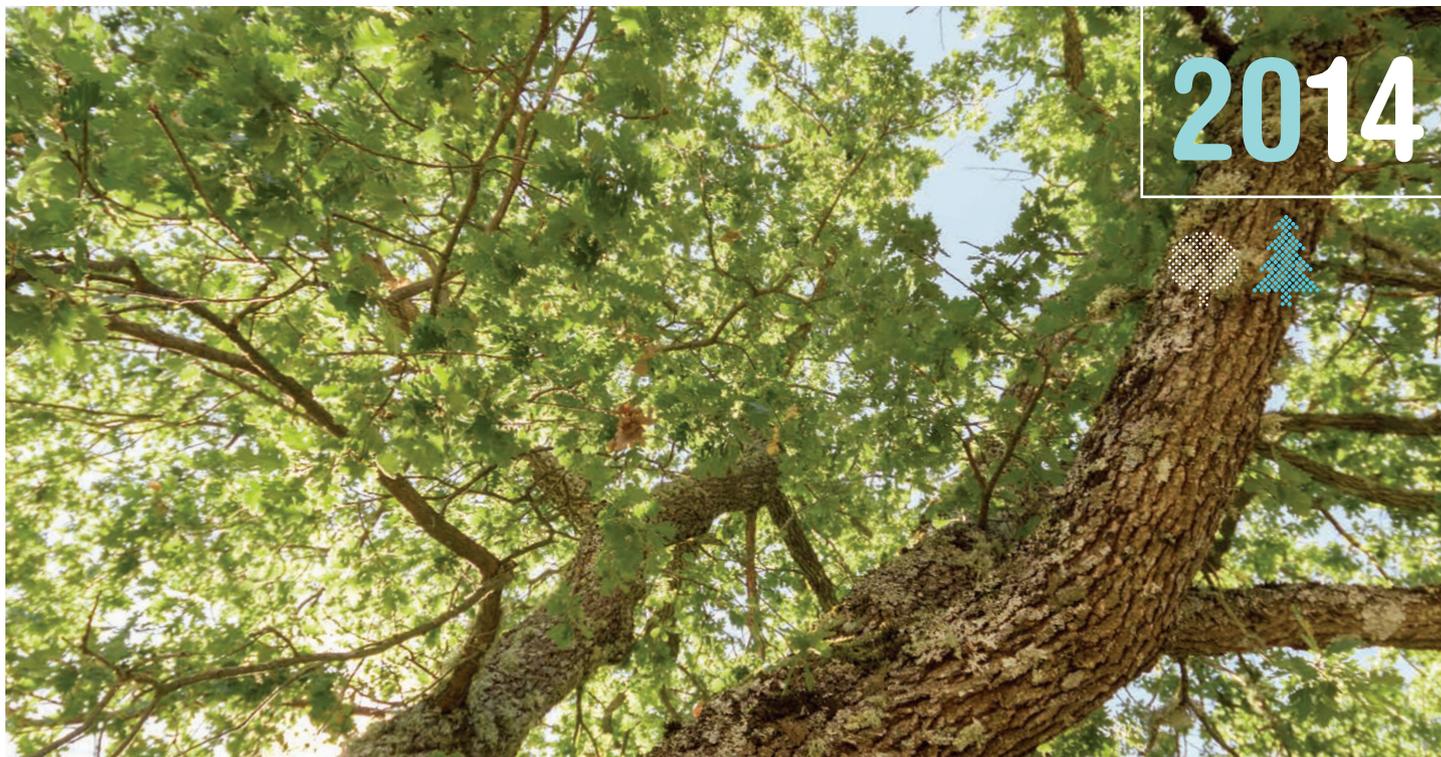




Observatoire régional  
de la forêt méditerranéenne



## Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

en Provence-Alpes-Côte d'Azur





## ↳ L'Observatoire Les Données & chiffres-clés

### Un Observatoire pour éclairer les politiques forestières

Depuis sa création en 2001, l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne a pour ambition d'améliorer la connaissance de la forêt régionale à travers la collecte, la synthèse et la diffusion de l'information forestière.

Initié par les Communes forestières et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Observatoire est au service des décideurs publics et privés, porteurs des politiques forestières à l'échelle de la région, des départements et des territoires.

### Un cadre partenarial et technique

Inscrit dans un cadre conventionnel à caractère opérationnel, l'Observatoire est un lieu d'échanges et de concertation entre tous les acteurs de la forêt et du bois.

Cette démarche partenariale s'appuie sur différents outils techniques :

- > La **base régionale de données forestières**, qui rassemble des informations statistiques et géographiques sur les enjeux forestiers
- > Le **pôle forêt du Centre Régional de l'Information Géographique**, lieu de concertation des acteurs afin de mutualiser des données forestières
- > Le **site internet [www.ofme.org](http://www.ofme.org)**, un des principaux vecteurs de diffusion de l'information régionale forestière.

### Les Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

Editée dans le cadre de l'Observatoire, cette publication propose un état des lieux et une analyse de la forêt, de ses dynamiques et activités à l'échelle régionale.

Elle apporte ainsi, à travers des éléments statistiques et géographiques, une vision synthétique de l'état et de l'évolution de la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les données sont issues de la mutualisation des informations forestières conduite au sein de l'Observatoire auprès de ses partenaires. Les traitements et extractions sont réalisés avec toutes les précautions nécessaires. Ainsi, la fiabilité des données analysées dans le cadre de l'Observatoire est directement liée à la fiabilité des données d'origine. Chaque année, l'ensemble des partenaires est appelé à réagir sur les évolutions souhaitées afin d'orienter le contenu de la publication.

Accessible à tous, les Données et chiffres-clés sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire [www.ofme.org](http://www.ofme.org). Elles sont complétées par la cartothèque interactive, qui offre une production cartographique et statistique adaptée aux territoires. Par ailleurs, l'Observatoire répond aux sollicitations spécifiques d'informations et de données.

ZOOM sur...



### Des chiffres-clés dans les départements

L'Observatoire a réalisé avec les partenaires départementaux des fiches synthétisant les problématiques forestières à l'échelle des départements.

Les résultats de ce travail sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire [www.ofme.org](http://www.ofme.org).

## Le site www.ofme.org

### Le site d'information sur la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le site Internet de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne est depuis 2001 le principal vecteur de diffusion de l'information forestière en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec 400 000 connexions annuelles et plus de 1 000 abonnés à la lettre d'information mensuelle, il joue un rôle essentiel dans l'information des acteurs sur les problématiques de la forêt régionale et dispose d'une audience nationale.

Ce site offre un espace de communication réunissant données, publications et événements de la filière forêt bois en région à destination d'un public institutionnel et professionnel.

### Les sites partenaires

Le site de l'Observatoire accueille 7 sites partenaires sur des actions ou des thématiques à enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- **Mission régionale bois énergie** : [www.ofme.org/bois-energie](http://www.ofme.org/bois-energie)
- **Certification forestière PEFC** : [www.ofme.org/pefc-paca](http://www.ofme.org/pefc-paca)
- **Espace débroussaillage** : [www.ofme.org/debroussaillage](http://www.ofme.org/debroussaillage)
- **Territoires forestiers** : [www.territoiresforestiers-paca.eu](http://www.territoiresforestiers-paca.eu)
- **Communes forestières** : [www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)
- **Forêt privée** : [www.ofme.org/crpf](http://www.ofme.org/crpf)
- **Forêt modèle de Provence** : [www.ofme.org/foretmodele-provence](http://www.ofme.org/foretmodele-provence)

### La Cartothèque interactive [www.ofme.org/cartotheque](http://www.ofme.org/cartotheque)

Mise en place en 2012 dans le cadre de l'Observatoire, la cartothèque a pour but de contribuer à la diffusion de l'information forestière. Elle permet de représenter, à différentes échelles (communes, territoires, départements, région) et sous différentes formes (cartes, graphiques, tableaux), les données de la filière forêt-bois.

Cet outil propose une centaine d'indicateurs permettant de caractériser la forêt et ses activités en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tout en permettant à l'utilisateur de personnaliser ses analyses.

Elle est directement accessible à partir du site internet de l'Observatoire, rubrique Cartothèque.



ÉCRIRE @ ...



Concernant l'Observatoire et les informations forestières disponibles sur le site internet :  
[isabelle.desmartin@communesforestieres.org](mailto:isabelle.desmartin@communesforestieres.org)  
Concernant la mise à disposition des analyses de données et la cartographie :  
[benoit.vial@communesforestieres.org](mailto:benoit.vial@communesforestieres.org)

## Sommaire

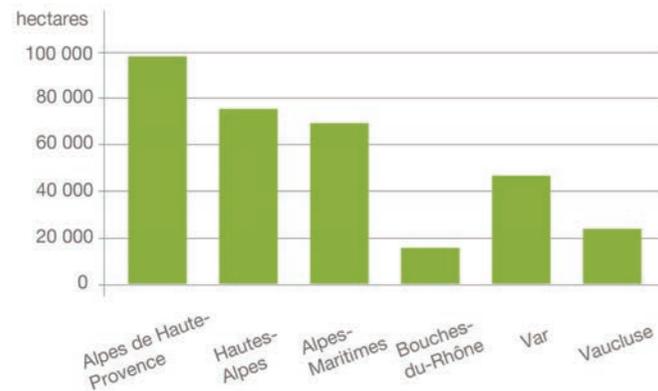
↳ L'Observatoire - Les Données & chiffres-clés .....	3
↳ Le site <a href="http://www.ofme.org">www.ofme.org</a> .....	4
<b>1.0 Ressources forestières</b> .....	6
1.1 La forêt, un espace structurant le paysage .....	6-7
1.2 La forêt, un espace qui se renouvelle .....	8-9
1.3 La forêt, un espace partagé .....	10-11
<b>2.0 Gestion forestière</b> .....	12
2.1 Planification des actions en forêt : les documents de gestion .....	12-13
2.2 La gestion durable des forêts .....	14-15
<b>3.0 Politiques territoriales</b> .....	16
3.1 Les outils de politique forestière territoriale .....	16-17
3.2 Des outils d'analyse au service des politiques territoriales .....	18-19
<b>4.0 Valorisation du bois</b> .....	20
4.1 La forêt, un espace de production .....	20-21
4.2 Les dynamiques économiques de la filière forêt-bois .....	22-23
4.3 La structuration de l'approvisionnement des chaufferies bois énergie.....	24-25
4.4 Le secteur du sciage et de la construction-menuiserie bois .....	26-27
<b>5.0 Accueil du public en forêt</b> .....	28
5.1 La forêt, un espace soumis à l'influence des zones urbaines .....	28-29
5.2 La forêt, support du tourisme .....	30-31
<b>6.0 Biodiversité et protection de la forêt</b> .....	32
6.1 La mise en valeur du patrimoine forestier .....	32-33
6.2 La forêt, un espace de biodiversité .....	34-35
<b>7.0 Risques en forêt</b> .....	36
7.1 La forêt face au risque incendie .....	36-37
7.2 Les territoires face changement climatique .....	38-39
↳ Lexique .....	40-41
↳ Notifications .....	42

# 1.0 Ressources forestières

↳ **49%** des surfaces régionales sont boisées

↳ **1.54** million d'hectares de forêt

## ↳ ÉVOLUTION DE LA SURFACE FORESTIÈRE ANNÉES 1980 - 2013



Sources : IGN Campagnes d'inventaire 1980 - 2013

## 1.1 La forêt, un espace structurant le paysage

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de 1 544 000 hectares d'espaces forestiers. Avec un taux de boisement de 49%, elle est la deuxième région française la plus boisée. La forêt de production représente 1 340 000 ha (87% de la forêt régionale), où l'exploitation des bois est possible sans que les conditions physiques (pente, accessibilité) et/ou réglementaire (zonage de protection) ne viennent l'empêcher.

La répartition des surfaces de peuplements purs de feuillus et de résineux est équilibrée. Les peuplements mixtes représentent seulement 20% de la surface forestière totale.

Le Var, les Alpes-Maritimes et les Alpes de Haute-Provence font partie des 15 départements métropolitains ayant un taux de boisement supérieur à 45% de leur territoire. Cette couverture forestière est très hétérogène selon les communes de la région. 16% des communes ont un taux de boisement inférieur à 25%. Sur les 190 communes ayant les taux les plus élevés, 20 communes dépassent les 90% de couverture forestière.

Sur les campagnes d'inventaire réalisées par l'IGN dans les années 1980 et 2013, la hausse de la surface forestière régionale se porte à 338 000 ha, soit une hausse de 28%. Selon les départements, la situation est contrastée. Les départements Alpains sont ceux dont la surface forestière a le plus évolué : Alpes de Haute-Provence (+95 000 ha), Hautes-Alpes (+73 000 ha), Alpes-Maritimes (+67 000 ha) et Var (+45 000 ha). Les départements du Vaucluse (+23 000 ha) et des Bouches-du-Rhône (+15 000 ha) augmentent plus faiblement.

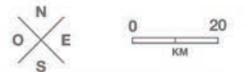
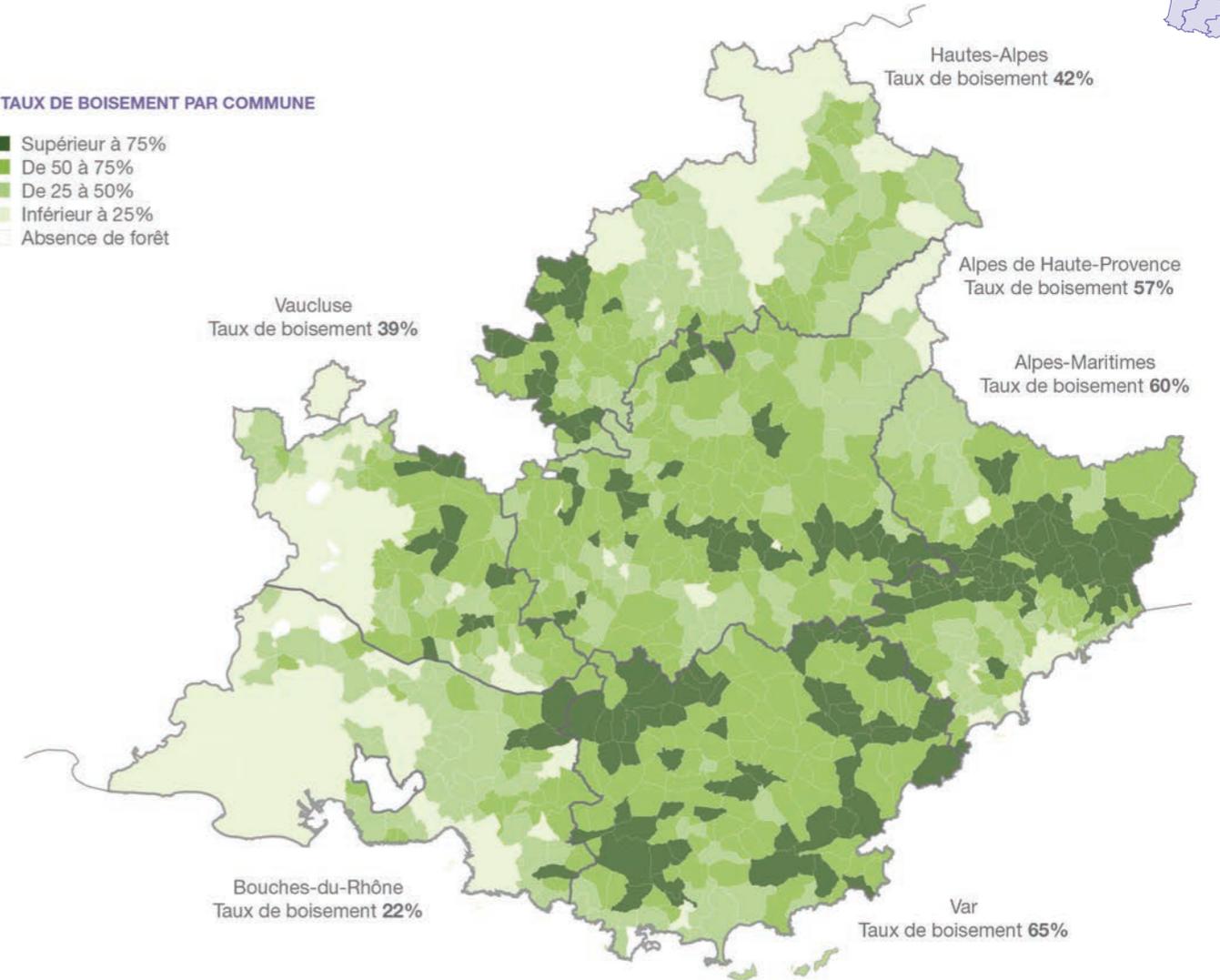
En termes de répartition, 1/3 de la forêt régionale se situe à une altitude supérieure à 1 000 mètres. Il comprend plus de la moitié du volume de bois sur pied disponible dans la région.

## ↳ TAUX DE BOISEMENT DES COMMUNES



TAUX DE BOISEMENT PAR COMMUNE

- Supérieur à 75%
- De 50 à 75%
- De 25 à 50%
- Inférieur à 25%
- Absence de forêt



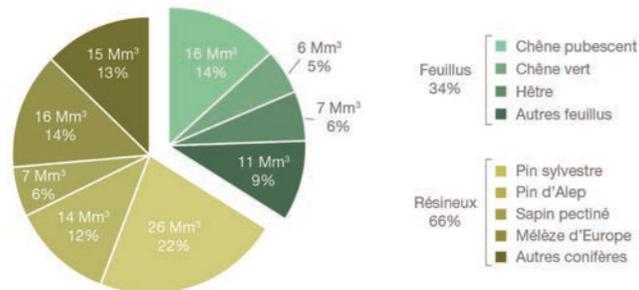
Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°8410 IFN Cartho Cycle 3

# 1.0 Ressources forestières

118 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied

2,9 millions de m<sup>3</sup> de bois supplémentaires chaque année

## VOLUME DE BOIS SUR PIED DES ESSENCES DOMINANTES



Source : IGN Campagnes d'inventaire 2009-2013

## 1.2 La forêt, un espace qui se renouvelle

Malgré une surface forestière régionale importante, le volume de bois sur pied est relativement faible au regard des autres régions françaises. Il est estimé à 118 millions de m<sup>3</sup> (Mm<sup>3</sup>) de bois, soit 5% du volume national.

Les volumes de bois présents sont hétérogènes selon les départements. Les Alpes de Haute-Provence (32 Mm<sup>3</sup>), les Hautes-Alpes (25 Mm<sup>3</sup>), les Alpes Maritimes (23 Mm<sup>3</sup>) et le Var (22 Mm<sup>3</sup>) disposent des plus grands volumes de bois. Le Vaucluse (9 Mm<sup>3</sup>) et les Bouches-du-Rhône (7 Mm<sup>3</sup>) disposent de plus faibles volumes.

Concernant la répartition des essences forestières, les volumes des résineux sont supérieurs aux volumes des feuillus alors que résineux et feuillus occupent des surfaces équivalentes. Les résineux représentent 67% du volume total de bois sur pied, soit 79 Mm<sup>3</sup> et les feuillus 39 Mm<sup>3</sup>.

En termes de volume, le Pin sylvestre (22%), le Chêne pubescent (14%), le Mélèze d'Europe (14%) et le Pin d'Alep (12%) sont les essences majoritaires de la région.

Les forêts privées disposent du volume de bois sur pied le plus important avec 69 millions de m<sup>3</sup>, soit 58% du volume total. Dans les 49 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied situés en forêt publique, 34 millions de m<sup>3</sup> (29%) appartiennent aux collectivités et 15 millions de m<sup>3</sup> (13%) à l'État (forêts domaniales).

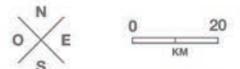
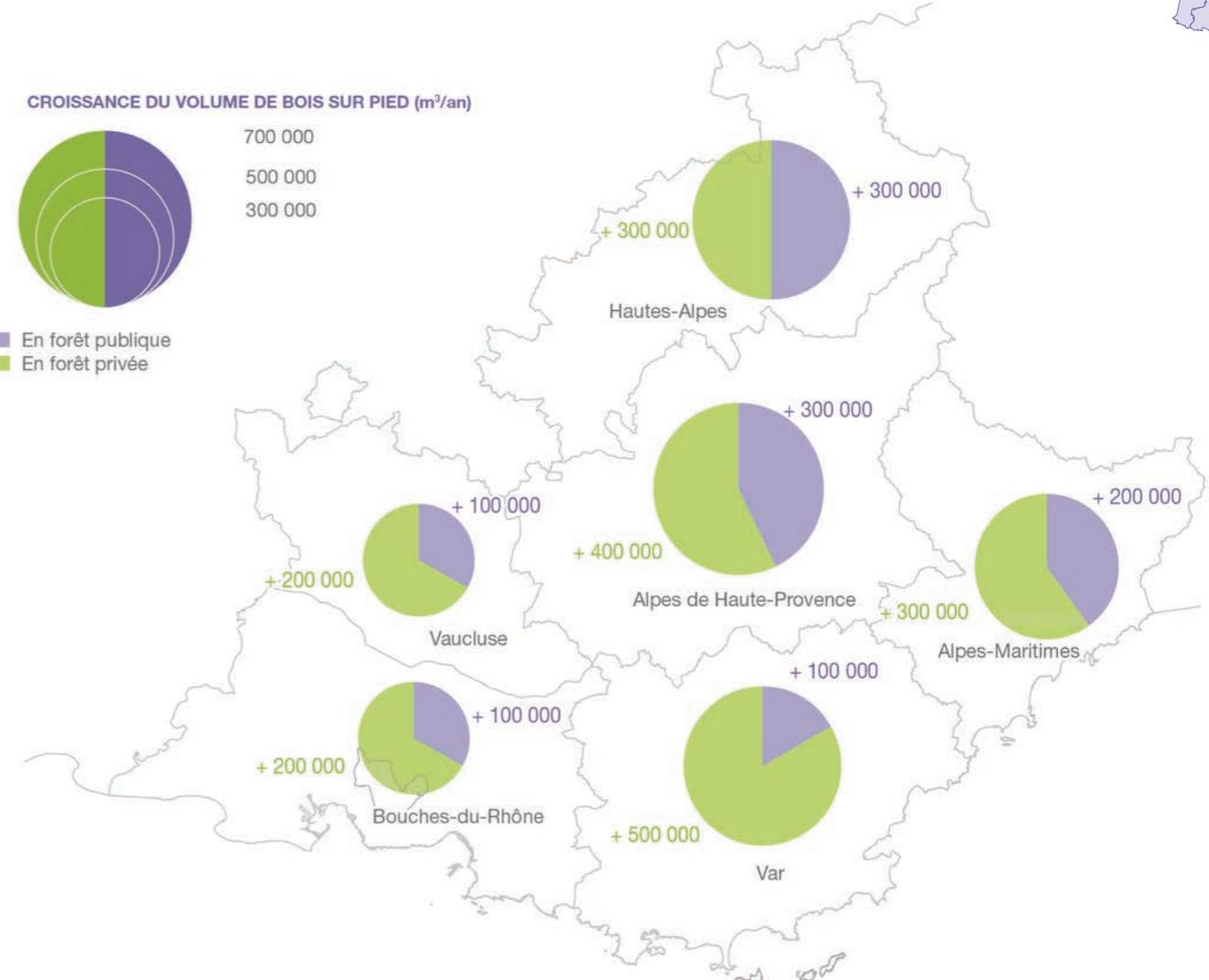
Le volume de bois sur pied augmente dans la région de 2,9 millions de m<sup>3</sup> chaque année. L'accroissement en forêt publique se porte à 1,1 million de m<sup>3</sup> de bois supplémentaire contre 1,8 million de m<sup>3</sup> par an en forêt privée. La croissance est plus importante dans les départements alpins ainsi que dans le Var.

Cette croissance du volume des bois, et une exploitation forestière d'environ 720 000 m<sup>3</sup> de bois par an, conduisent à une capitalisation de la ressource forestière régionale. En effet, seulement 25% de l'accroissement naturel est prélevé chaque année.

## CROISSANCE DU VOLUME DE BOIS SUR PIED



CROISSANCE DU VOLUME DE BOIS SUR PIED (m<sup>3</sup>/an)



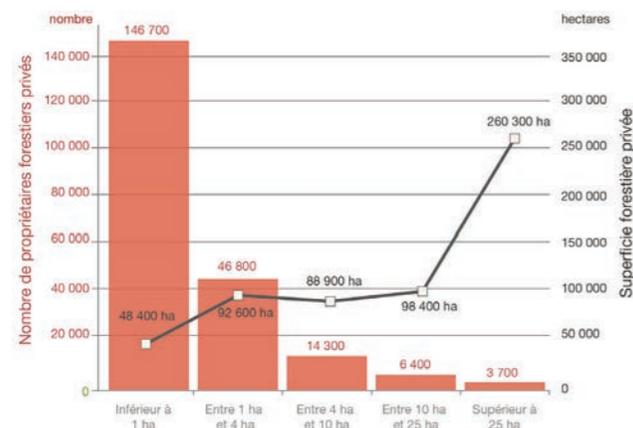
Sources : BD Cartho®- © IGN, PFAR PACA n°8410  
IGN Campagnes d'inventaire 2009-2013

# 1.0 Ressources forestières

35% de forêts publiques

67% des propriétés privées ont moins de 1 ha

## RÉPARTITION DU NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS



Source : CNPF PACA - 2009

## 1.3 La forêt, un espace partagé

La forêt se partage entre des propriétaires privés et des propriétaires publics (État, collectivités, établissements publics). Dans la région, 65% de la forêt sont détenus par des propriétaires privés, 11% sont la propriété de l'État et 24% de la forêt appartiennent aux collectivités et établissements publics. La part régionale de propriétaires privés se situe au-dessous de la moyenne nationale (74%).

La situation est nuancée selon les différents départements. Les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes sont caractérisées par une part plus importante de forêts domaniales que dans les autres départements. Cette situation résulte notamment de la politique de Restauration des terrains en montagne (RTM) menée par l'État à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, afin de stabiliser les sols et lutter contre l'érosion.

Les autres forêts publiques sont constituées en majorité des forêts des communes et des intercommunalités. Les Départements et certains établissements publics (Conservatoire du littoral, Caisses Centrales d'Activités Sociales (CCAS), Hôpitaux...) possèdent également des forêts.

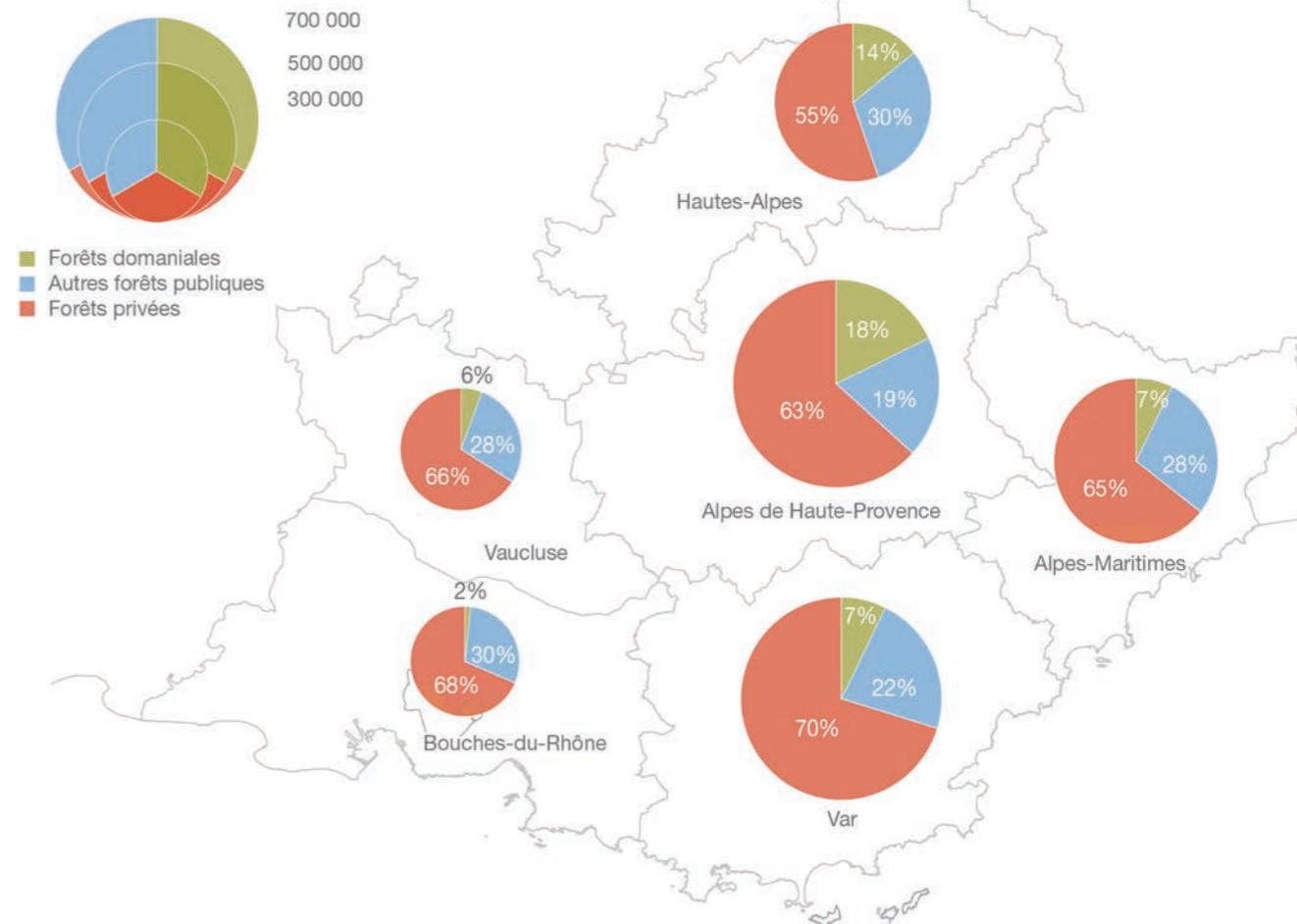
Les propriétaires privés, majoritaires dans tous les départements, représentent une part très importante dans le Var (70%). A l'échelle régionale, la forêt appartient à près de 217 850 propriétaires forestiers privés dont 3 700 d'entre eux possèdent plus de 45% de la surface forestière privée. A contrario, 67% des propriétaires privés possèdent moins de 1 hectare, représentant seulement 8% de la forêt privée en termes de surface.

Afin de pallier aux difficultés liées au morcellement de la forêt privée et de favoriser la gestion durable, les propriétaires peuvent se regrouper au sein de Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental Forestier (GIEEF). Instaurés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, ils permettent une gestion concertée de leurs forêts. Cette association de propriétaires volontaires peut prendre des formes juridiques diverses : organisation de producteurs, association syndicale libre (ASL), groupement forestier, etc.

## REPARTITION DES TYPES DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS



TYPE DE PROPRIÉTAIRE FORESTIER (HA)



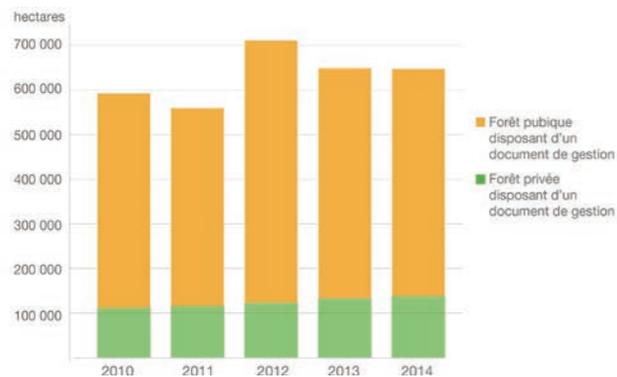
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
IGN Campagnes d'inventaire 2009-2013

## 2.0 Gestion forestière

42%  
des forêts  
disposent d'un  
document de  
gestion

77%  
des forêts  
publiques  
disposent d'un  
document  
d'aménagement  
valide

### SURFACE COUVERTE PAR DES DOCUMENTS DE GESTION



Sources : CNPF PACA 2014 - ONF 2014

### 2.1 Planification des actions en forêt : les documents de gestion

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 42%\* des forêts sont dotés d'un document de gestion en cours de validité. Ces documents encadrent les coupes et travaux réalisés dans les forêts publiques et dans les forêts privées.

Les propriétaires forestiers publics, État et collectivités, s'appuient sur l'Office National des Forêts (ONF) pour la mise en œuvre, conformément au régime forestier, des documents d'aménagement planifiant les actions de gestion de leurs forêts. Les surfaces aménagées dans les forêts publiques diffèrent selon le type de propriétaire :

- 203 270 ha aménagés en forêts domaniales, soit un taux d'aménagement de 89% ;
- 307 490 ha aménagés dans les forêts des collectivités, soit un taux d'aménagement de 70%.

Au total, 77% des forêts publiques de la région disposent d'un document d'aménagement valide. Dans le cadre du contrat d'objectifs et de performances conclu entre l'État, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières pour la période 2012-2015, des commissions de la forêt communale permettent de suivre et d'orienter l'activité de l'ONF. L'amélioration du taux de renouvellement des documents d'aménagement arrivés à échéance y est discutée à l'échelle régionale.

La gestion des forêts privées est encadrée par des documents de gestion adaptés aux différentes surfaces forestières. Les Plans Simples de Gestion (PSG) sont obligatoires pour les propriétés de plus de 25 ha. Les Règlements Types de Gestion (RTG) et les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) sont des documents de gestion réalisés à l'initiative du propriétaire pour des surfaces inférieures. En 2014, 136 650 ha de forêt privée sont dotés d'un de ces documents de gestion.

Le taux de réalisation des documents de gestion obligatoire est variable selon les départements : 63% des forêts privées des Bouches-du-Rhône, 57% des Alpes-Maritimes et 53% de celles du Var possèdent un document de gestion, tandis que, dans les autres départements, la part des forêts privées disposant d'un tel document est plus faible (entre 29% et 51%).

\* Les données tiennent compte de l'évolution de la surface actualisée par l'IGN en 2014.



## LA GESTION DES ESPACES FORESTIERS



### TAUX D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS PUBLIQUES

- Forêts communales
- Forêts domaniales

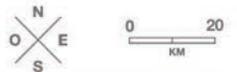
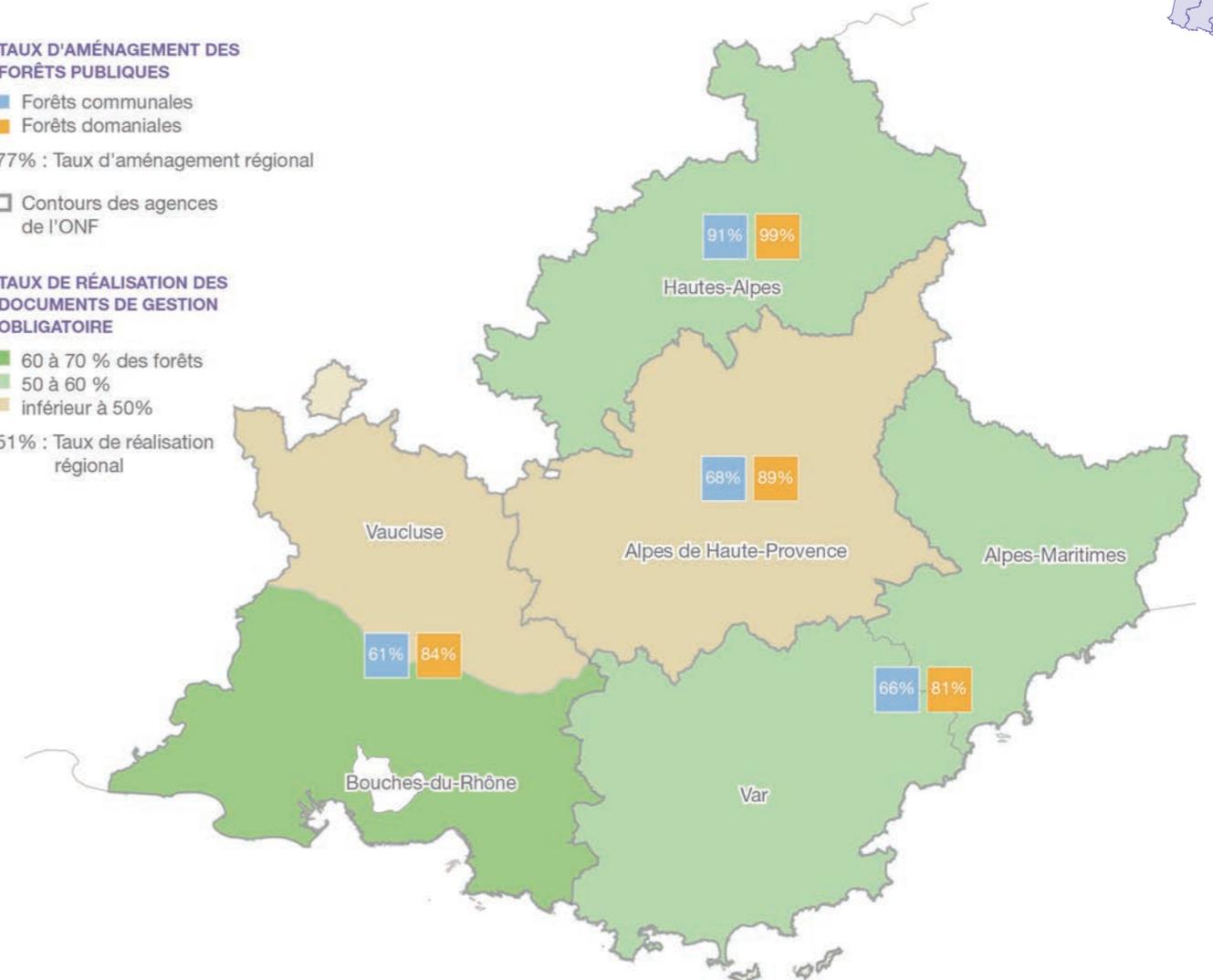
77% : Taux d'aménagement régional

- Contours des agences de l'ONF

### TAUX DE RÉALISATION DES DOCUMENTS DE GESTION OBLIGATOIRE

- 60 à 70 % des forêts
- 50 à 60 %
- inférieur à 50%

51% : Taux de réalisation régional



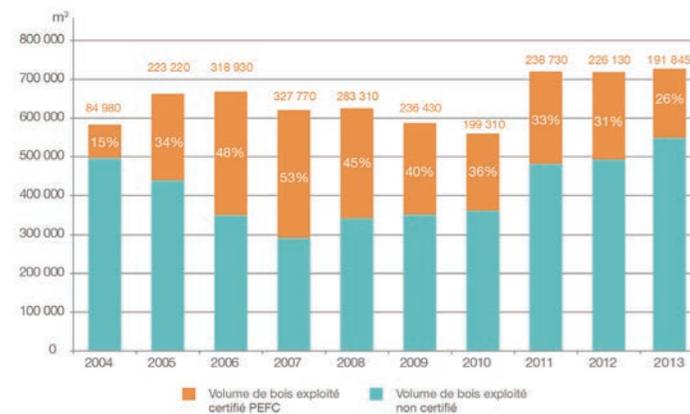
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
IFN Carto Cycle 3, ONF 2014 - CNPF PACA 2014

## 2.0 Gestion forestière

↘  
**191 845**  
m<sup>3</sup> de bois  
récoltés  
certifiés

↘  
**23%**  
des forêts  
certifiées  
PEFC

### ↘ RÉCOLTES DE BOIS CERTIFIÉS PEFC (m<sup>3</sup>)



## 2.2 La gestion durable des forêts

Afin de répondre à une demande croissante de produits issus de forêts gérées durablement, la certification PEFC garantit une traçabilité, une gestion et une exploitation durable des forêts. Il existe plusieurs systèmes de certification des forêts en France. En 2014, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, PEFC est le seul système de certification mis en place.

Dans la région, 356 670 ha de forêts sont certifiées, soit 23%\* de la forêt régionale. Depuis 2008, les surfaces certifiées augmentent en moyenne de 19 000 ha chaque année. Les départements du Vaucluse (+156%) et du Var (+63%) sont ceux pour laquelle la surface certifiée, sur cette période, a le plus progressé. La surface certifiée en France métropolitaine est de 5,7 millions d'ha. La région représente 7% de la surface certifiée nationale et se classe sixième des régions les plus certifiées.

Les forêts publiques adhérentes à la certification représentent 307 650 ha, soit un taux de certification de 72%. Concernant les forêts domaniales gérées par l'État, l'ensemble a été certifié en 2008, soit 153 105 ha. Le nombre de collectivités adhérentes à la certification reste stable. En 2014, 151 collectivités sont adhérentes à PEFC pour une surface totale de forêt de 154 540 ha.

En forêt privée, l'adhésion à la certification s'effectue via l'antenne régionale de PEFC ou en passant par la Coopérative Provence Forêt. Au total, ce sont 543 propriétaires privés qui adhèrent à PEFC pour une surface de 49 020 ha, soit 5%\* de la forêt privée qui sont certifiés.

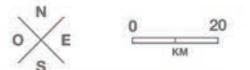
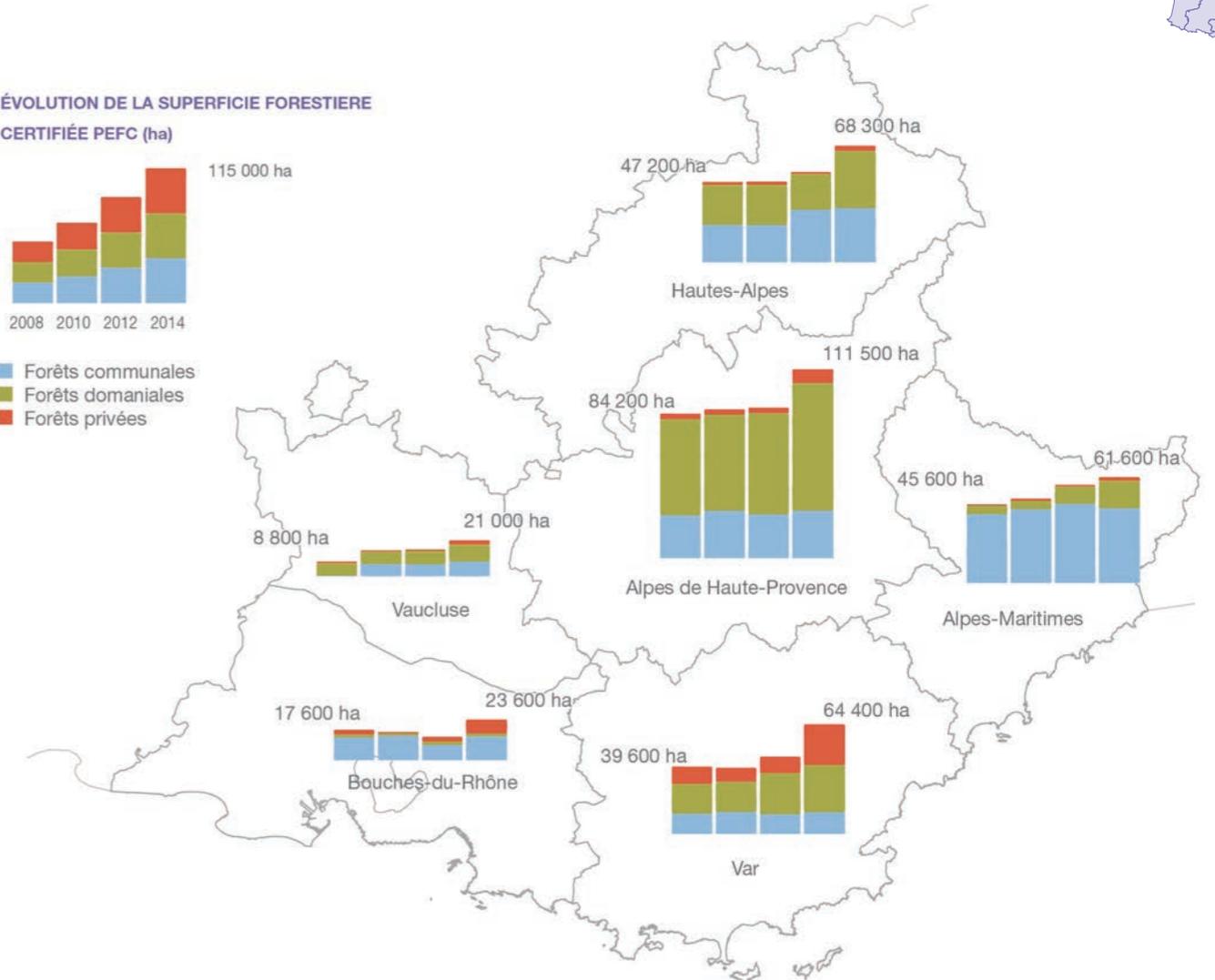
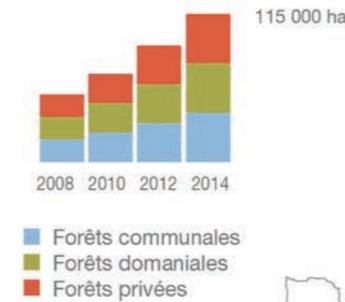
La récolte de bois certifié PEFC en 2013 est de 191 845 m<sup>3</sup>. Elle représente 26% du volume de total de bois exploité dans la région.

\* Les données tiennent compte de l'évolution de la surface actualisée par l'IGN en 2014.

## ↘ CERTIFICATION DES FORÊTS



ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE FORESTIERE CERTIFIÉE PEFC (ha)

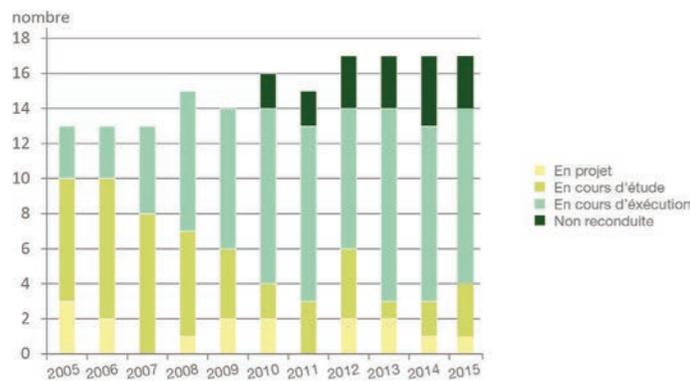


## 3.0 Politiques territoriales

17 Chartes forestières

10 Chartes participantes à l'étude SNB

### ÉTAT D'AVANCEMENT DES CHARTES



Sources : Communes forestières 2005-2015

### 3.1 Les outils de politique forestière territoriale

Afin de mettre en place une politique forestière, certains territoires se sont dotés de l'outil Charte forestière de territoire (CFT). Il permet d'abord d'analyser la place de la forêt et de la filière forêt-bois à l'échelle d'un territoire. L'objectif est ensuite de bâtir un projet partagé faisant de la forêt et du bois un levier de développement local prenant en compte la multifonctionnalité de la forêt.

Au total, ce sont 17 démarches de Chartes présentes en région qui font de Provence-Alpes-Côte d'Azur la deuxième région française disposant du plus grand nombre de Chartes. Les 10 CFT en cours d'exécution concernent 306 communes, soit près d'1/3 des communes de la région. Fin 2014, les CFT du Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon et de la Montagne de Lure ont fusionné. 2 territoires sont également entrés dans une démarche d'étude pour la création d'une CFT : le Pays Dignois et le syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume.

Les CFT sont majoritairement portées par des structures publiques. Les problématiques traitées au sein des CFT recouvrent divers thèmes comme l'aménagement rural, la desserte forestière, la structuration de filières locales, le tourisme, l'environnement... De 2012 à 2015, une étude menée dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) à l'échelle des régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis de mesurer la prise en compte de la biodiversité dans les Chartes forestières de territoire. Au total, 23 CFT (dont 10 dans la région) y ont participé. Bien que cette thématique soit considérée comme prioritaire par la plupart des acteurs, seul 1/4 des personnes interrogées a mené des actions en lien direct avec la biodiversité. Cependant, 70% d'entre-elles souhaitent s'investir dans de nouvelles actions sur cette thématique.

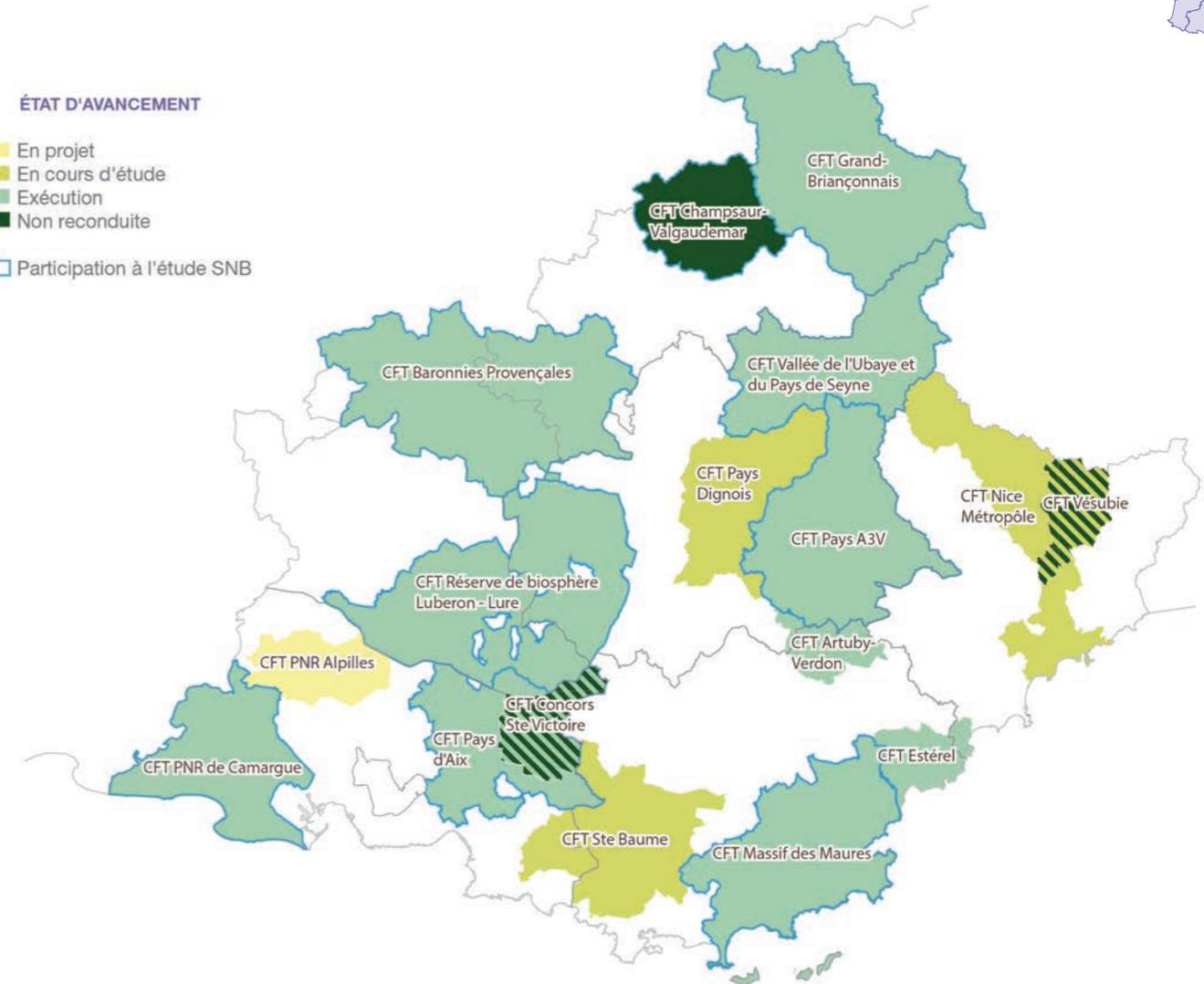
L'association Forêt Modèle de Provence, seule Forêt Modèle de France, est un outil de gouvernance locale ainsi qu'un laboratoire d'idées et de réflexions permettant d'échanger sur la gestion durable des ressources naturelles. Elle s'appuie sur un réseau méditerranéen, européen et mondial afin de développer et de promouvoir une nouvelle économie autour de la forêt.

### ÉTAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE



#### ÉTAT D'AVANCEMENT

- En projet
- En cours d'étude
- Exécution
- Non reconduite
- Participation à l'étude SNB



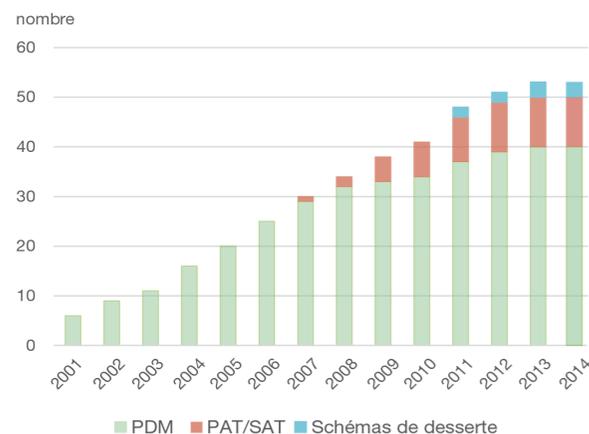
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
Communes forestières 01-2015

## 3.0 Politiques territoriales

500 communes concernées par les outils d'analyse

53 PAT/SAT, PDM et Schémas de desserte

### DÉVELOPPEMENT DES OUTILS D'ANALYSE



Sources : DRAAF PACA 2014 - CNPF PACA 2014 - Communes forestières 2014

### 3.2 Des outils d'analyse au service des politiques territoriales

Avec l'installation de deux centrales biomasse dans la région, les territoires souhaitent se doter de politiques forestières adaptées au contexte local et régional. Différents outils existent pour aider les territoires à élaborer leur politique. Ils permettent à la fois d'estimer la ressource et d'appréhender les besoins en matière de consommation locale de bois. Ces différents outils sont utilisés pour réaliser des diagnostics en forêt publique ainsi qu'en forêt privée.

Le Centre National de la Propriété Forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur (CNPF) réalise des Plans de Développement de Massif (PDM). Ils présentent un état des lieux de la gestion forestière en forêt privée et ainsi font ressortir les attentes des différents propriétaires. L'animation réalisée permet de les sensibiliser à la nécessaire gestion de leur forêt et participe ainsi à l'accroissement de l'offre de bois. En 2014, on compte 40 PDM couvrant 27% de la forêt régionale ; 312 communes sont concernées par cet outil.

Les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) et le Schéma d'Approvisionnement Territorial (SAT) mettent en parallèle les consommations actuelles et futures d'un territoire avec la ressource mobilisable. Ils permettent de quantifier les volumes de bois (en forêt privée et publique) susceptibles d'être mis sur le marché en étudiant leurs coûts d'exploitation en fonction de leur localisation. Face à la hausse de la demande en bois énergie et dans le contexte régional, les PAT évoluent vers une meilleure prise en compte d'autres débouchés notamment celui de la construction en bois. On compte 10 PAT/SAT qui couvrent 30% de la forêt régionale pour 292 communes concernées.

Afin d'analyser un des freins à l'exploitation des forêts, les Schémas de desserte proposent un état des lieux de la desserte forestière. Celui-ci permet de formuler un ensemble de propositions pour contribuer à augmenter la valorisation des bois (création, rénovation de pistes ...). Il existe 3 schémas de desserte en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils couvrent 7% de la forêt.

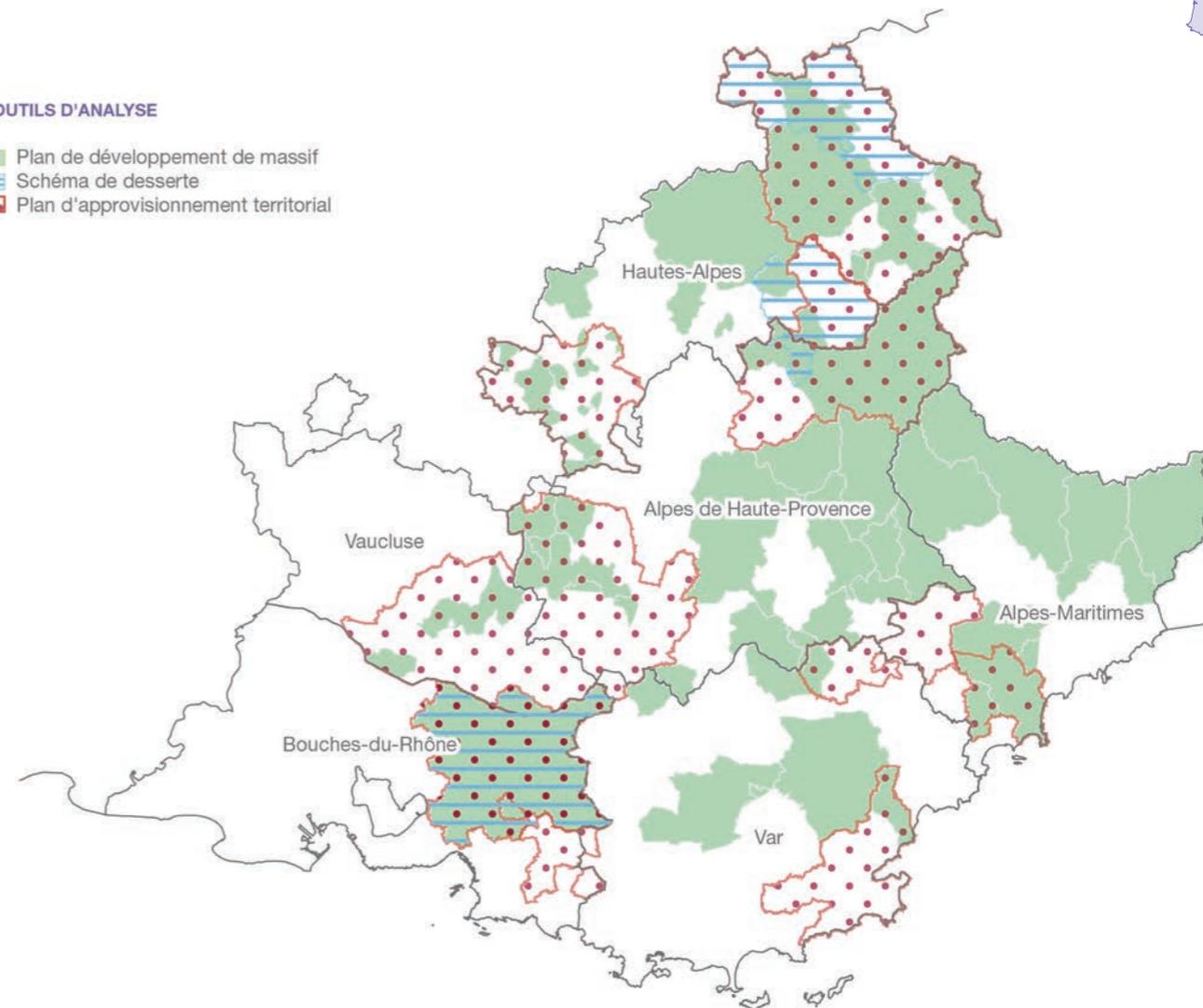
Au total, on dénombre 53 outils qui couvrent 51% de la forêt régionale et concernent 500 communes.

### OUTILS D'ANALYSE AU SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES



#### OUTILS D'ANALYSE

- Plan de développement de massif
- Schéma de desserte
- Plan d'approvisionnement territorial



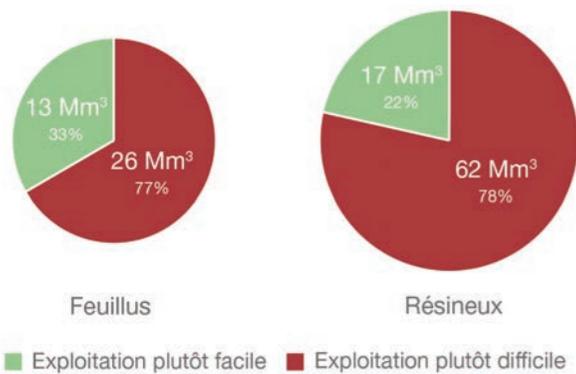
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
DRAAF PACA 2014, Communes forestières PACA 2014, CNPF PACA 2014

## 4.0 Valorisation du bois

↘  
**88**  
millions de m<sup>3</sup>  
de bois plutôt  
difficiles à  
exploiter

↘  
**29%**  
de volume  
de bois  
supplémentaire  
à destination  
du bois énergie

### ↘ CONTRAINTES D'EXPLOITABILITÉ



Source : IGN Campagnes d'inventaire 2009-2013

### 4.1 La forêt, un espace de production

Les bois des forêts de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont plusieurs débouchés : l'énergie, l'industrie ou la construction. En 2013, ce sont 725 460 m<sup>3</sup> qui ont été récoltés, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente (718 800 m<sup>3</sup>).

La récolte destinée au bois énergie a augmenté de 29%, soit 60 000 m<sup>3</sup> en plus. On assiste à un doublement de la récolte destinée à la plaquette forestière permettant de répondre à la demande croissante des chaufferies fonctionnant au bois (80 000 m<sup>3</sup>). En parallèle, la récolte destinée au bois d'œuvre baisse de 13% pour représenter 42% de la récolte régionale de bois (305 930 m<sup>3</sup>).

Sur la période 2010-2013, la récolte de bois se stabilise à environ 720 000 m<sup>3</sup> par an, soit environ 2% des prélèvements annuels réalisés en France. La situation est contrastée selon les départements. Les Alpes de Haute-Provence et le Var représentent à eux deux, chaque année, plus de 55% des volumes récoltés dans la région.

Selon l'IGN, 75% des volumes de bois disponibles sont difficiles d'accès, soit 88 Mm<sup>3</sup>. La situation varie selon les essences forestières : 62 Mm<sup>3</sup> de résineux sont plutôt difficiles à exploiter ; les feuillus dont l'exploitation est jugée plutôt difficile représentent 26 Mm<sup>3</sup>.

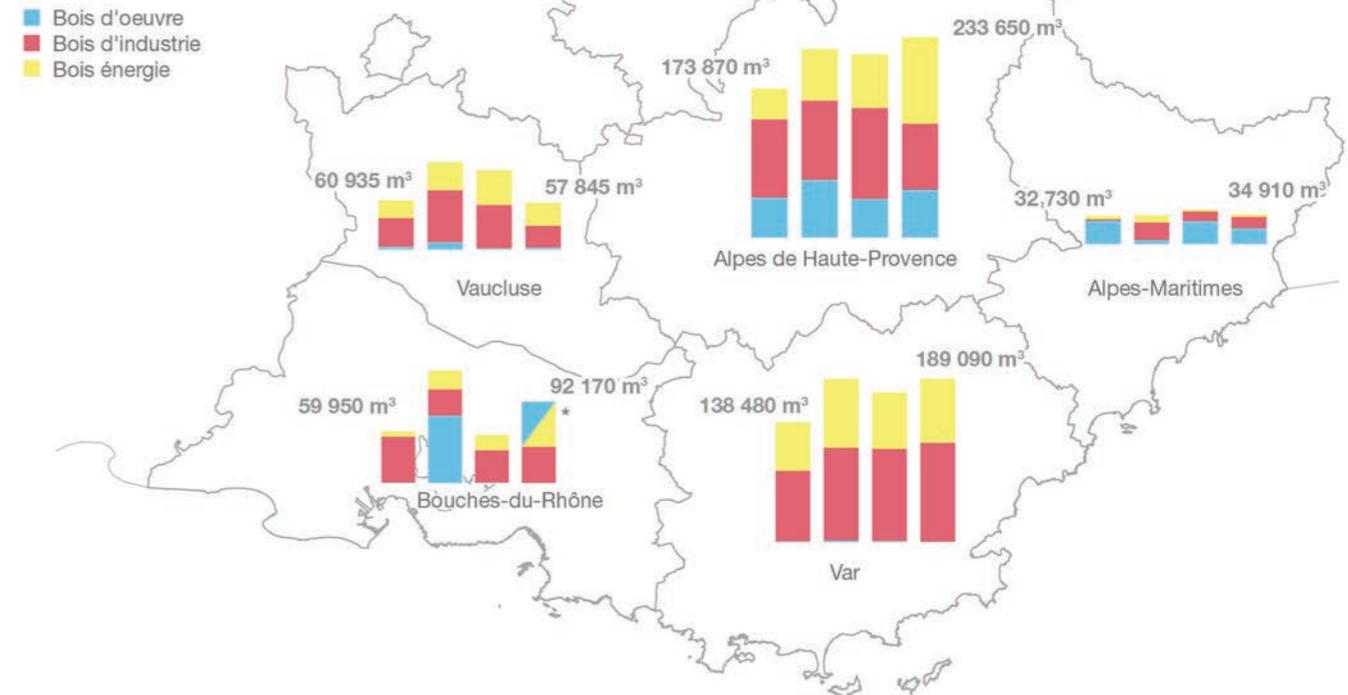
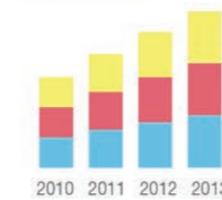
Afin d'apprécier des contraintes d'exploitabilité et d'accessibilité des massifs forestiers, plusieurs critères sont pris en compte comme l'altitude, la pente, les caractéristiques de revêtement de la piste...

Pour améliorer la connaissance des massifs forestiers difficiles d'accès, le Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE) et les Communes forestières, dans le cadre du pôle métier forêt, réalisent un état des lieux des données disponibles sur la desserte forestière. À terme, une base de données unique permettra de rendre compte des difficultés d'accès et des points noirs routiers sur le territoire (limitation de tonnage, largeur de voirie, etc.). Elle permettra d'optimiser les transports des bois mais également d'identifier les massifs pour lesquels des actions d'amélioration ou de création de pistes devront être envisagées.

### ↘ VOLUMES DE BOIS EXPLOITÉS



ÉVOLUTION DE L'EXPLOITATION DES BOIS (M<sup>3</sup>)



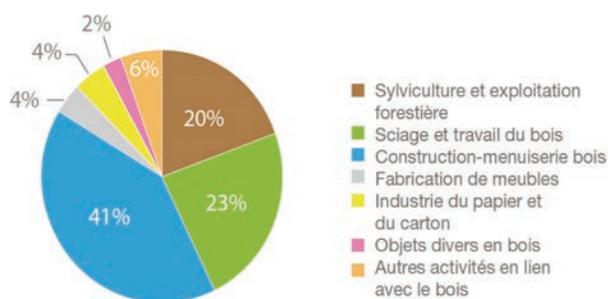
\* La répartition pour l'année 2013 entre le bois d'œuvre et le bois énergie n'est pas disponible.

## 4.0 Valorisation du bois

↘  
**38%**  
des salariés de la filière travaillent dans une commune de moins de 10 000 habitants

↘  
**2 800**  
établissements

### ↘ LES ENTREPRISES RÉGIONALES DE LA FILIÈRE



Source : © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011

## 4.2 Les dynamiques économiques de la filière forêt-bois

L'étude réalisée par l'INSEE, les Communes forestières et la DRAAF en 2013 permet de rendre compte du poids des entreprises liées à la filière forêt-bois dans la région. Ainsi, en 2011, 2 800 établissements constituent le cœur de la filière, employant 8 280 personnes.

Le segment le plus représenté dans l'ensemble des départements est celui de la construction-menuiserie bois (41%), également premier employeur de la filière (37% des salariés). Les secteurs sciage-travail du bois et sylviculture-exploitation forestière représentent chacun près de 20% des entreprises. 3/4 des salariés travaillent dans une entreprise de moins de 50 salariés dont plus d'1/3 dans un établissement de moins de 10 salariés.

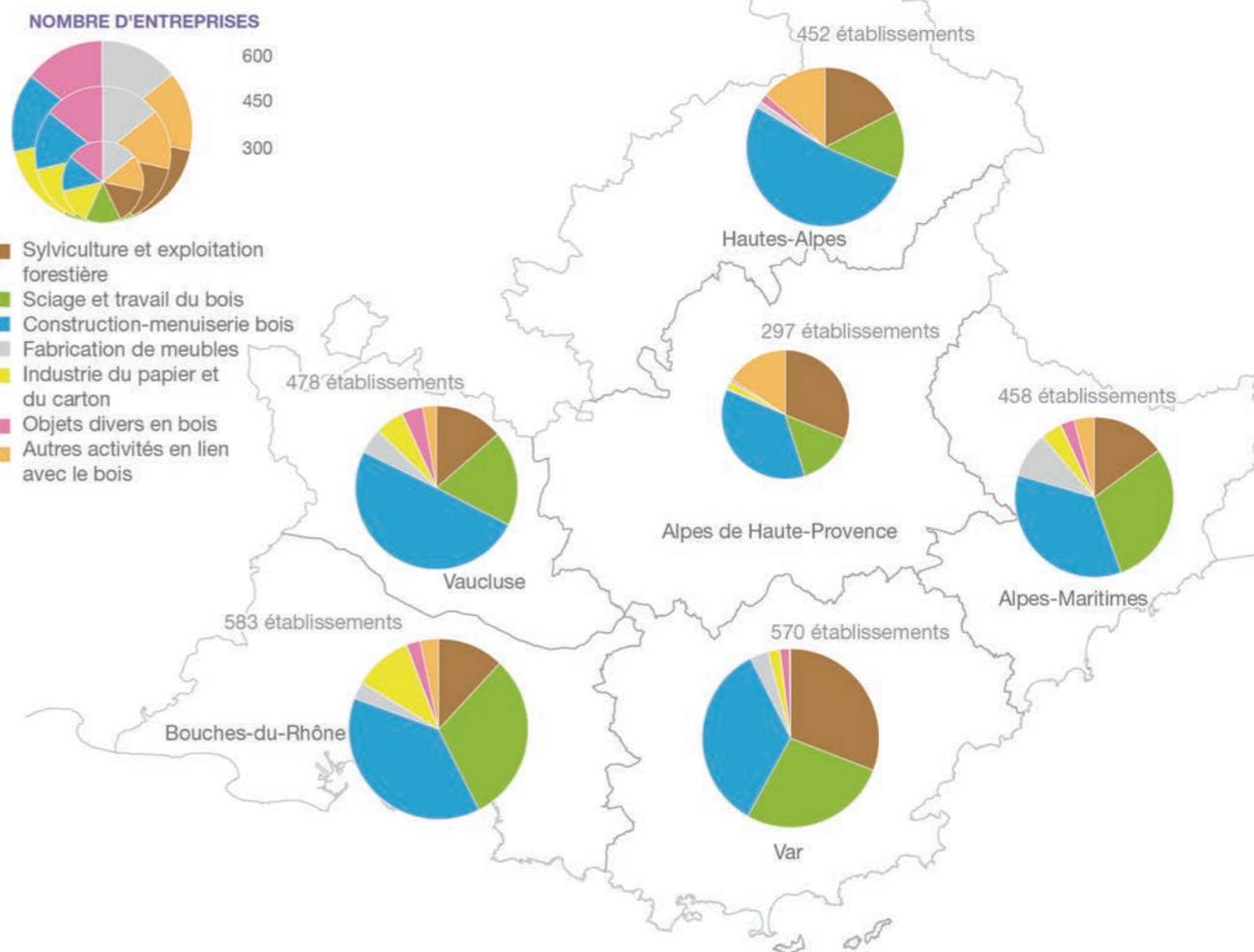
La part que représente la filière forêt-bois dans l'emploi salarié total est faible (environ 5 pour 1000). Cependant, la situation est nuancée dans les différentes zones d'emploi. Cette part s'établit aux alentours de 2 pour 1000 dans la majorité des zones d'emploi de la région tandis qu'elle représente 21 pour 1000 dans celle de Briançon.

Les entreprises sont réparties sur le territoire régional de façon assez homogène. 2/3 des communes de la région sont concernées par au moins une entreprise de la filière. 62% des salariés travaillent dans des villes de plus de 10 000 habitants, lesquelles regroupent près de la moitié des entreprises du secteur (46%). Les communes rurales (moins de 2 000 habitants) accueillent 1/4 des entreprises du secteur mais seulement 10% des salariés. Ceci s'explique par la petite taille des établissements le plus souvent sans salarié.

En 2014, avec l'appui de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les organisations représentatives de la forêt et du bois au niveau régional ont travaillé à la création d'une interprofession régionale : l'association régionale forêt-bois Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci regroupe et fédère l'ensemble des acteurs et professionnels de la filière forêt bois régionale.

\* À propos des données sur la filière forêt-bois, voir notifications p. 42.

## ↘ LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS



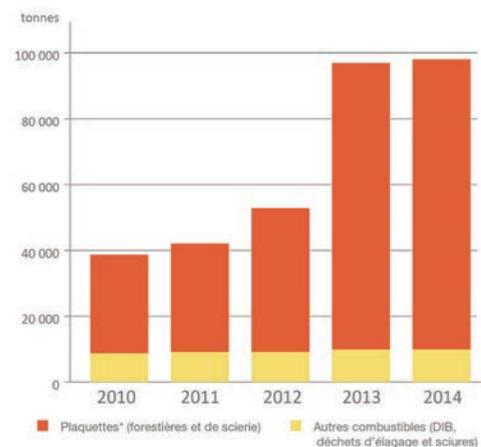
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
© INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011

## 4.0 Valorisation du bois

260  
chaufferies  
automatiques  
au bois  
énergie

88 920  
tonnes de  
plaquettes  
consommées\*

### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN BOIS ÉNERGIE



Sources : Communes forestières - Mission Régionale Bois Énergie 2010-2014

### 4.3 La structuration de l'approvisionnement des chaufferies bois énergie

Les chaufferies automatiques fonctionnant au bois énergie sont de plus en plus nombreuses. Fin 2014, les 260 chaufferies en fonctionnement représentent une puissance totale de 108 700 kW pour une consommation de 88 920 tonnes\* de plaquettes (forestières et de scieries) et 10 030 tonnes d'autres combustibles (DIB, déchets d'élagage et sciures). Les maîtres d'ouvrages publics représentent 68% des installations.

Avec l'expansion du nombre de chaufferies dans la région, la consommation de plaquettes a triplé ces 5 dernières années passant de 30 190 tonnes\* en 2010 à 88 920 tonnes\* en 2014. Cette hausse est le résultat de la mise en fonctionnement de réseaux de chaleur et d'importantes chaufferies. Afin de pouvoir répondre à la demande de l'ensemble des chaufferies en bois énergie, les fournisseurs se structurent autour de plateformes d'approvisionnement locales permettant de livrer un combustible de qualité tout en maîtrisant ses coûts.

Les données des saisons de chauffe de 2013 à 2015, permettent de rendre compte de la structuration régionale de l'approvisionnement des chaufferies en bois énergie. La consommation de bois énergie en circuit court tend à se développer sur l'ensemble de la région. En 2014, près de 25 fournisseurs de combustible sont présents sur l'ensemble de la région.

Afin d'accompagner la croissance de la demande en bois énergie, la Charte Qualité Combustible Bois Déchiqueté permet de garantir aux chaufferies la qualité du combustible en termes d'humidité, de granulométrie et de pouvoir calorifique. Cette charte permet de standardiser le combustible ainsi que de professionnaliser la filière. Durant la saison de chauffe 2014-2015, les 6 fournisseurs membres de la charte ont livré 1/3 des chaufferies de la région, soit 28 100 tonnes\*.

\* Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité).

## STRUCTURATION DE L'APPROVISIONNEMENT RÉGIONAL EN BOIS ÉNERGIE

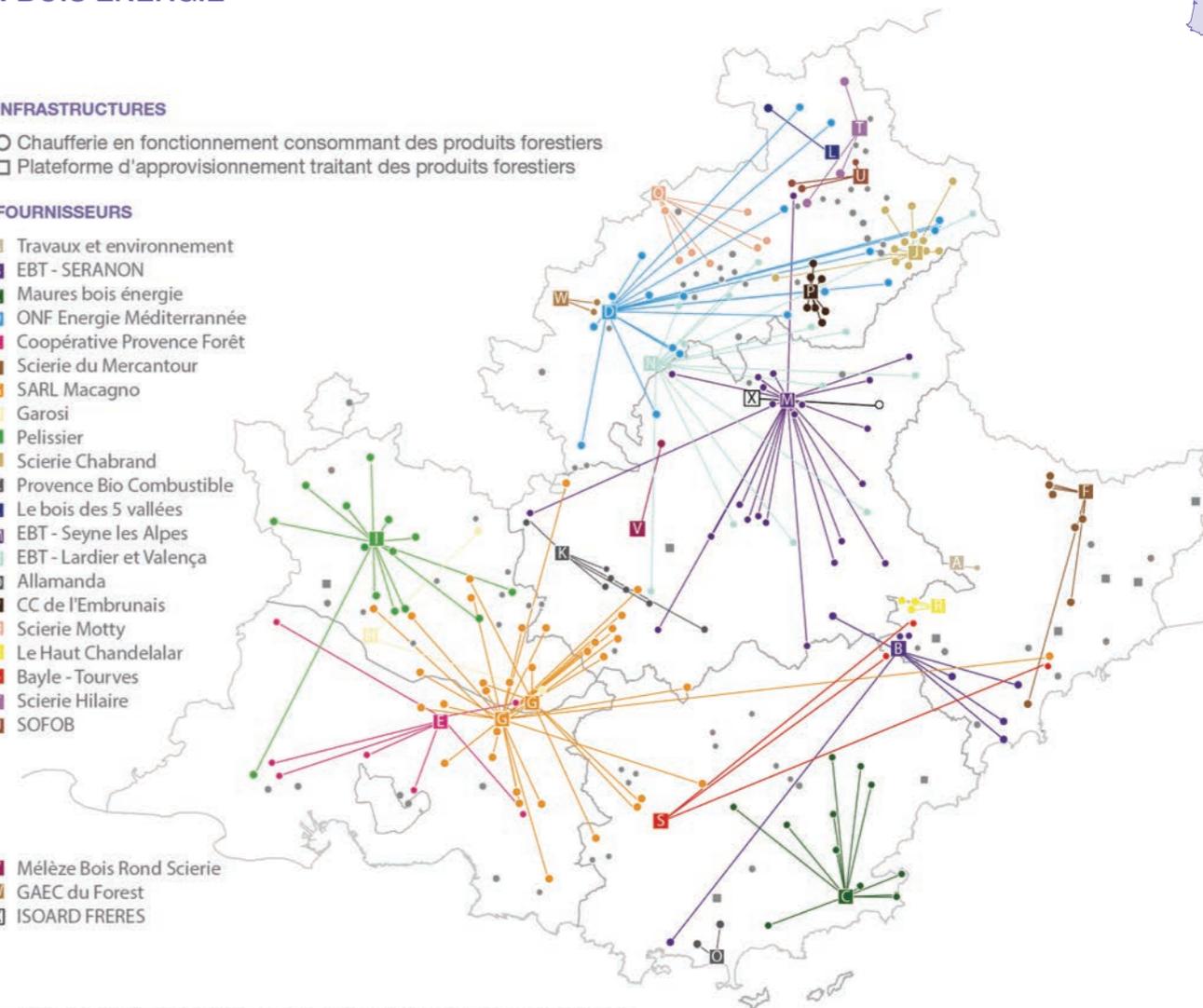


### INFRASTRUCTURES

- Chaufferie en fonctionnement consommant des produits forestiers
- Plateforme d'approvisionnement traitant des produits forestiers

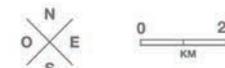
### FOURNISSEURS

- A Travaux et environnement
- B EBT - SERANON
- C Maures bois énergie
- D ONF Energie Méditerranée
- E Coopérative Provence Forêt
- F Scierie du Mercantour
- G SARL Macagno
- H Garosi
- I Pelissier
- J Scierie Chabrand
- K Provence Bio Combustible
- L Le bois des 5 vallées
- M EBT - Seyne les Alpes
- N EBT - Lardier et Valença
- O Allamanda
- P CC de l'Embrunais
- Q Scierie Motty
- R Le Haut Chandelalar
- S Bayle - Tourves
- T Scierie Hilaire
- U SOFOB



- V Mélèze Bois Rond Scierie
- W GAEC du Forest
- X ISOARD FRERES

- Chaufferies dont la plateforme de livraison n'a pas été communiquée
- Plateformes ne livrant pas de produits forestiers



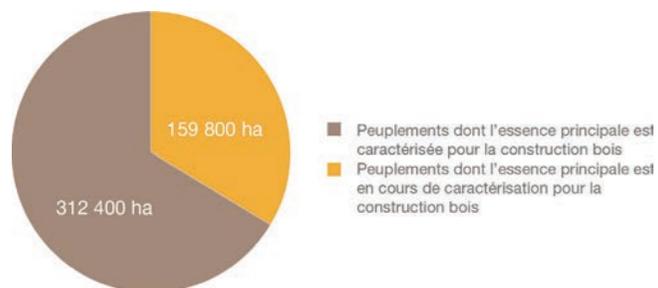
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
Communes forestières - Mission Régionale Bois énergie 2013-2015

## 4.0 Valorisation du bois

↘  
**1 229**  
entreprises du sciage et de la construction-menuiserie bois

↘  
**312 400**  
hectares de forêt caractérisés pour la construction\*

↘  
**SURFACE FORESTIÈRE CARACTÉRISÉE POUR LA CONSTRUCTION**



Sources : Communes forestières - IFN Carto Cycle 3

### 4.4 Le secteur du sciage et de la construction-menuiserie bois

Les entreprises du sciage et de la construction-menuiserie bois représentent 43% des entreprises régionales de la filière forêt-bois, soit 1 229 entreprises. C'est le premier employeur de la filière forêt-bois avec 3 212 salariés.

Les 69 scieries (163 salariés) et les 1 160 entreprises de la construction-menuiserie bois (3 049 salariés) sont présentes dans 426 communes sur les 958 que compte la région. Seulement 13% d'entre elles sont situées dans les 5 plus grandes villes de la région, regroupant 15% des salariés.

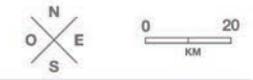
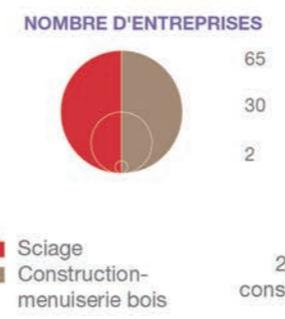
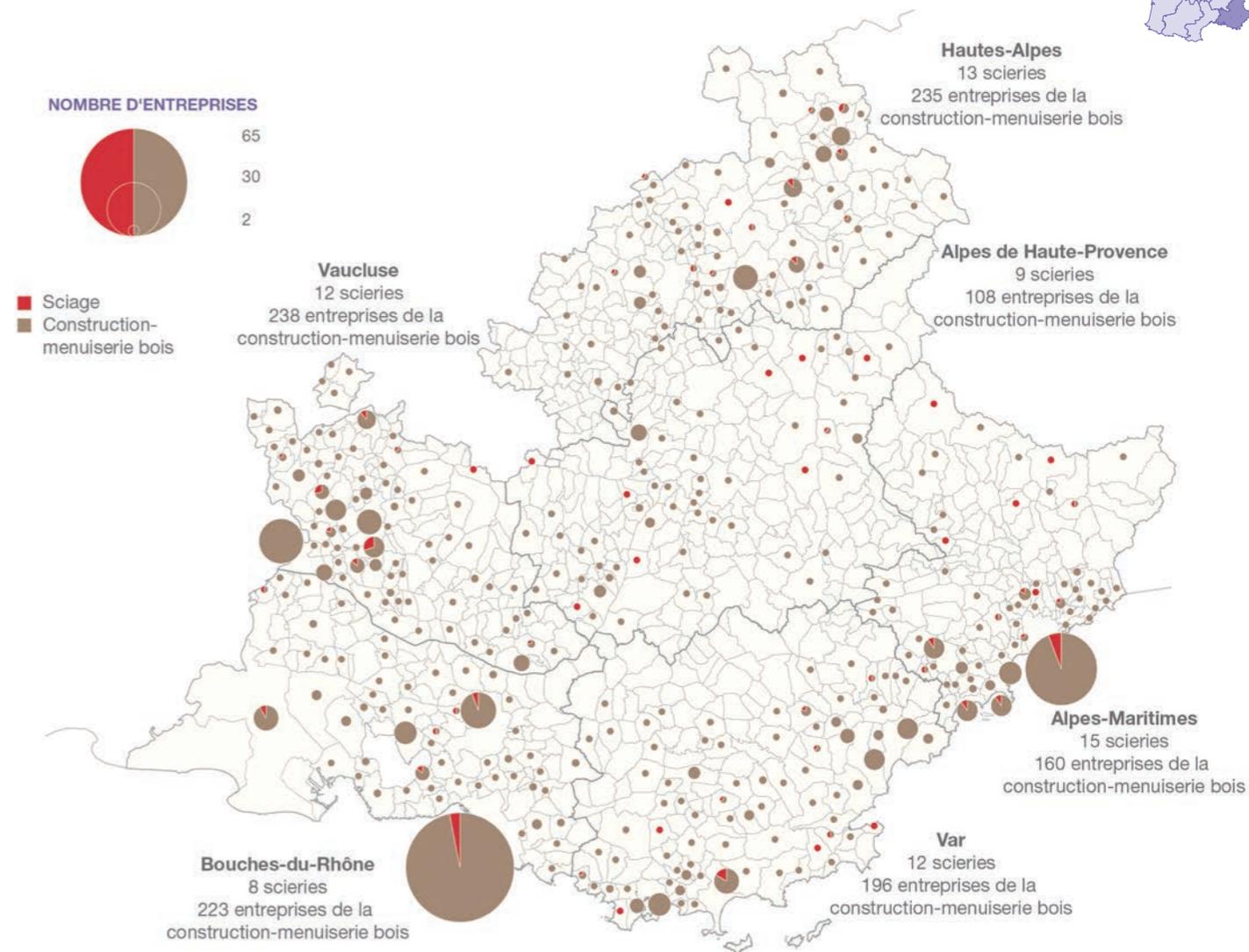
La région possède une grande variété d'essences forestières pouvant être utilisées dans la construction. Afin d'encadrer l'utilisation de ces essences, la norme française NF B 52-001 permet de classer les éléments en fonction de la résistance du bois. Dans la région, 312 400 hectares de forêts\* sont concernés par une des 8 essences forestières caractérisées pour la construction bois : le Pin sylvestre, le Pin noir d'Autriche, le Pin maritime, le Sapin pectiné, l'Épicéa commun, le Mélèze d'Europe, le Chêne pédonculé et le Peuplier. Des études sont en cours pour caractériser le Hêtre et le Pin d'Alep pour la construction et concerneraient près de 160 000 hectares.

En 2014, 66 580 tonnes de bois et d'objets en bois ont été exportés et 317 140 tonnes ont été importées depuis la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La proximité avec l'Italie fait de ce pays la destination privilégiée pour l'export (43%) suivie de la Chine (22%), la Suisse (8%), le Maroc (7%) et la Belgique (4%). Le chiffre d'affaires généré par ces exportations représente plus de 25 millions d'euros. On constate une baisse du volume de bois brut exporté passant de 73 150 tonnes en 2013 à 40 050 tonnes en 2014. Sur cette même période, les volumes de bois brut importés ont été multipliés par 7 pour atteindre 206 030 tonnes.

Ainsi, la balance commerciale des produits forestiers est largement déficitaire dans la région.

\* Données extraites sur la base de peuplements dont l'essence principale est caractérisée pour la construction, hors peuplements mélangés.

↘  
**SCIERIES ET ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION-MENUISERIE BOIS**



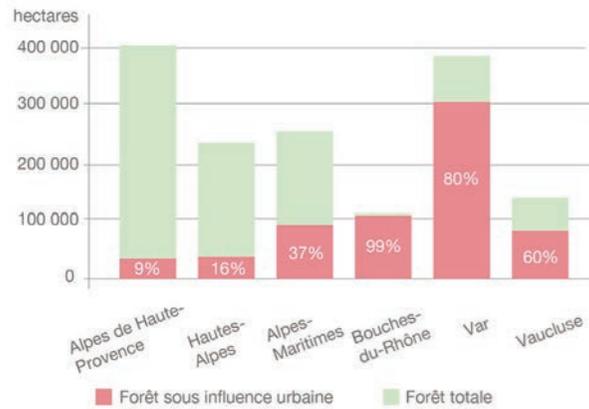
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410 © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011

## 5.0 Accueil du public en forêt

43%  
des forêts  
sous influence  
urbaine\*

659 730  
hectares  
de forêts  
concernés\*

### PART DES FORÊTS SOUS INFLUENCE URBAINE\*



Source : IFN Carto Cycle 3, INSEE 2014

### 5.1 La forêt, un espace soumis à l'influence des zones urbaines

Les espaces forestiers proches des zones urbaines et/ou touristiques sont fortement impactés par les habitants ou touristes vivant à proximité. En 2014, la région compte plus de 5 millions d'habitants, soit une surface forestière relative d'environ 0,3 ha par habitant. La situation est toutefois différente selon les départements, avec plus de 2,4 ha dans les Alpes de Haute-Provence, 1,6 ha dans les Hautes-Alpes mais seulement 0,03 ha dans les Bouches-du-Rhône.

La pression qu'exercent les centres urbains sur les forêts est calculée en fonction de la proximité de la forêt des unités urbaines. Selon l'IGN, les forêts sous influence urbaine sont les forêts situées à moins de 10 km d'une unité urbaine de plus de 50 000 habitants. Dans la région, selon cette définition 522 500 ha de forêts sont sous influence urbaine, soit 34% de la forêt régionale. 193 620 ha sont situés dans des unités urbaines et 328 900 ha dans un rayon de 10 km.

Cependant, les territoires moins peuplés sont peu concernés par ce seuil de 50 000 habitants. Si on abaisse le seuil à 20 000 habitants, 3 nouveaux territoires des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Var sont concernés. Les forêts situées dans les unités urbaines de Manosque, Gap et Brignoles représentent 137 230 ha supplémentaires dont 16 940 ha sont situés à l'intérieur des unités urbaines.

Au total, ce sont 659 730 ha\* de forêts qui sont «sous influence urbaine», soit 43%\* des forêts. Les départements des Bouches-du-Rhône (99%) et du Var (80%) sont ceux pour lesquels la part des forêts soumises à l'influence urbaine est la plus importante.

\* Si on élargit la définition de l'IGN aux unités urbaines de plus de 20 000 habitants.

### LES FORÊTS SOUS INFLUENCE URBAINE

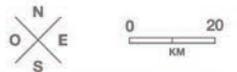
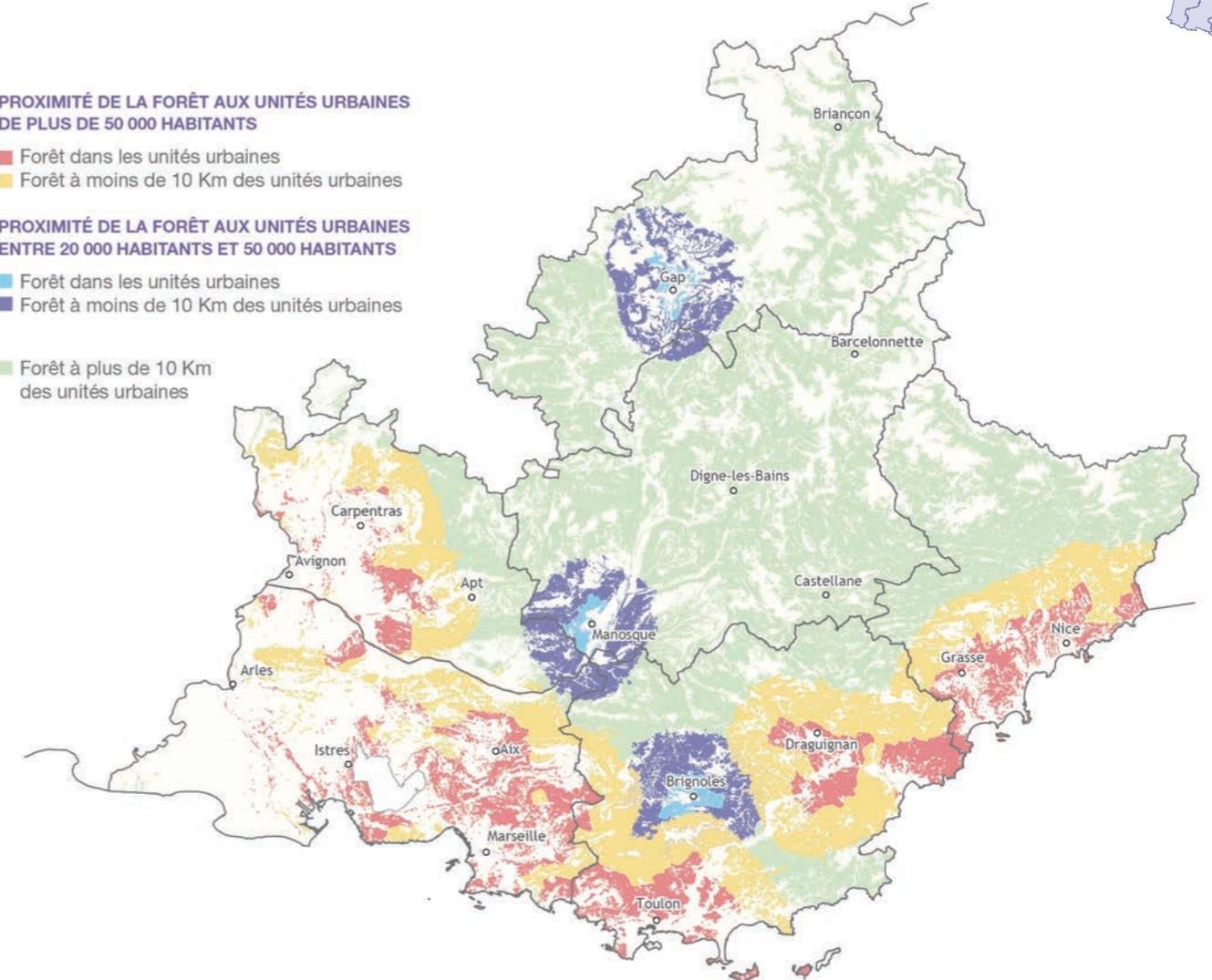


#### PROXIMITÉ DE LA FORÊT AUX UNITÉS URBAINES DE PLUS DE 50 000 HABITANTS

- Forêt dans les unités urbaines
- Forêt à moins de 10 Km des unités urbaines

#### PROXIMITÉ DE LA FORÊT AUX UNITÉS URBAINES ENTRE 20 000 HABITANTS ET 50 000 HABITANTS

- Forêt dans les unités urbaines
- Forêt à moins de 10 Km des unités urbaines
- Forêt à plus de 10 Km des unités urbaines



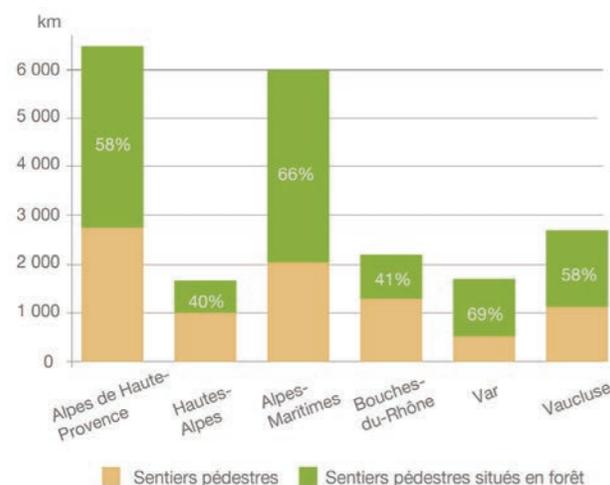
Sources : BD Carto® - © IGN, PFA PACA n°8410  
IFN Carto Cycle 3, INSEE 2014

## 5.0 Accueil du public en forêt

332 structures d'hébergement en forêt

11 920 km de sentiers PDIPR situés en forêt

### SENTIERS DE RANDONNÉES



Sources : PDIPR CD04, CD05, CD06, CD13, CD83, CD84 - 2014

## 5.2 La forêt, support du tourisme

Le tourisme est une activité essentielle des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Afin de favoriser l'accueil, l'hébergement et la pratique d'activités culturelles et sportives, ils s'organisent pour accueillir les flux de touristes.

La région dispose de 940 structures permettant l'hébergement dont plus du tiers est situé en forêt : 33 refuges, 264 campings et 35 villages de vacances. Plus de la moitié de l'offre d'hébergement en forêt se localise dans les départements du Var et du Vaucluse (191).

Afin de renforcer l'offre touristique, les territoires mettent en avant des activités et des sites culturels. La présence de musées et écomusées ou la mise en valeur de vestiges archéologiques confèrent aux territoires une attractivité supplémentaire. Plus de 330 sites culturels dans la région permettent d'accueillir le public, dont 98 sont situés en forêt (30%). Au total, ce sont 442 structures d'accueil et de loisirs qui sont situées en forêt dans la région.

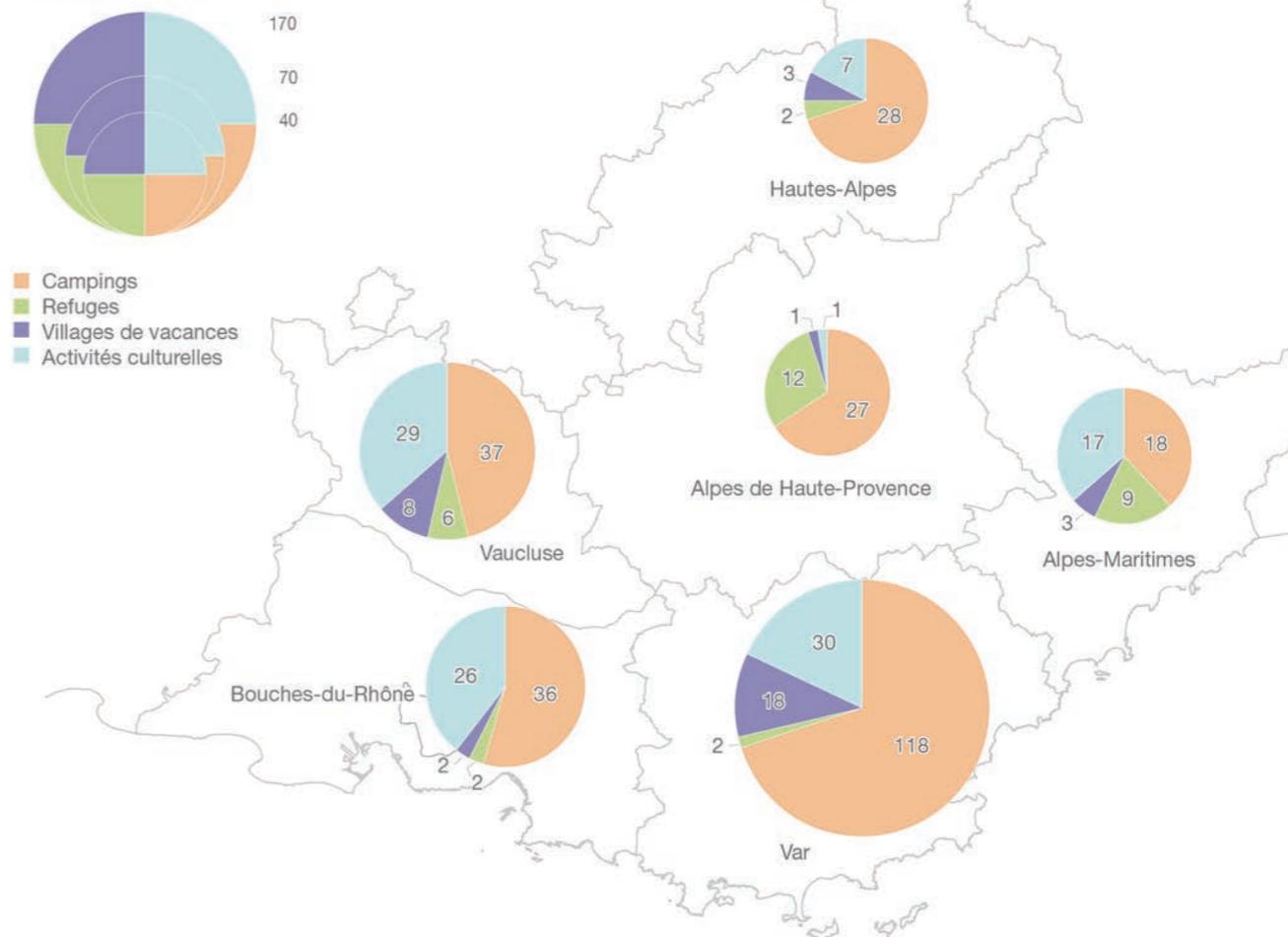
Afin d'encadrer la pratique de la randonnée dans les sites naturels et les territoires ruraux, les Conseils Départementaux se sont dotés d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité et la sécurité des itinéraires de randonnées. C'est également l'opportunité d'organiser la pratique de la randonnée et de valoriser les espaces naturels des territoires.

La région compte plus de 20 600 km de sentiers recensés dans le cadre des PDIPR, dont 11 920 km sont situés dans des espaces forestiers (58%). Les départements Alpes de Haute-Provence et des Alpes-Martimes regroupent plus de la moitié des sentiers situés en forêt et inscrits dans les PDIPR.

## LES STRUCTURES D'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT



STRUCTURES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS EN FORÊT



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAAR PACA n°8410  
IGN-PFAARV2-PACA-000000044

## 6.0 Biodiversité et protection de la forêt

3010  
hectares de forêt classés en Forêt d'Exception®

16  
arbres/forêts bénéficient du label Arbre Remarquable

### ARBRES REMARQUABLES



Source : © Chêne, Sainte-Baume - Angelina Blais / ONF

### 6.1 La mise en valeur du patrimoine forestier

La mise en valeur du patrimoine architectural, urbain ou industriel est un enjeu fort pour l'attractivité touristique d'un territoire. Afin de favoriser cette mise en valeur, les espaces forestiers sont dotés de labels permettant de distinguer des forêts pour leur caractère patrimonial.

Les forêts domaniales peuvent être éligibles au label Forêt d'Exception®. Celui-ci permet de mettre en avant des sites forestiers remarquables dans leur démarche d'exemplarité en matière de développement durable.

Le classement en Forêt d'Exception® distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche autour du patrimoine forestier, de la biodiversité, des paysages, etc.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille 2 des 18 forêts métropolitaines qui sont en cours de labellisation :

- la forêt domaniale du Boscodon dans les Hautes-Alpes (878 ha) ;
- la forêt domaniale de la Sainte-Baume dans le Var (2 132 ha).

L'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) inventorie des arbres qui par leur âge, leurs dimensions, leurs formes, leur passé, représentent un patrimoine naturel et culturel qui doit être préservé. Depuis 2000, elle attribue des labels aux propriétaires (privés ou publics) qui s'engagent à mettre en valeur, à entretenir et à sauvegarder ces arbres labellisés.

Dans la région, ce sont 16 labels qui ont ainsi été décernés sur l'ensemble des 6 départements.

Afin de mettre en avant le patrimoine naturel, l'État français a proposé une liste en vue d'inscrire certains espaces naturels au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce classement identifie un patrimoine culturel et naturel ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Dans la région, 5 territoires naturels sont inscrits dans cette liste (Camargue, Parc national des Écrins, Parc national de Port-Cros, Montagne Sainte-Victoire, espace transfrontalier franco-italien Maritime-Mercantour).



### MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE FORESTIER

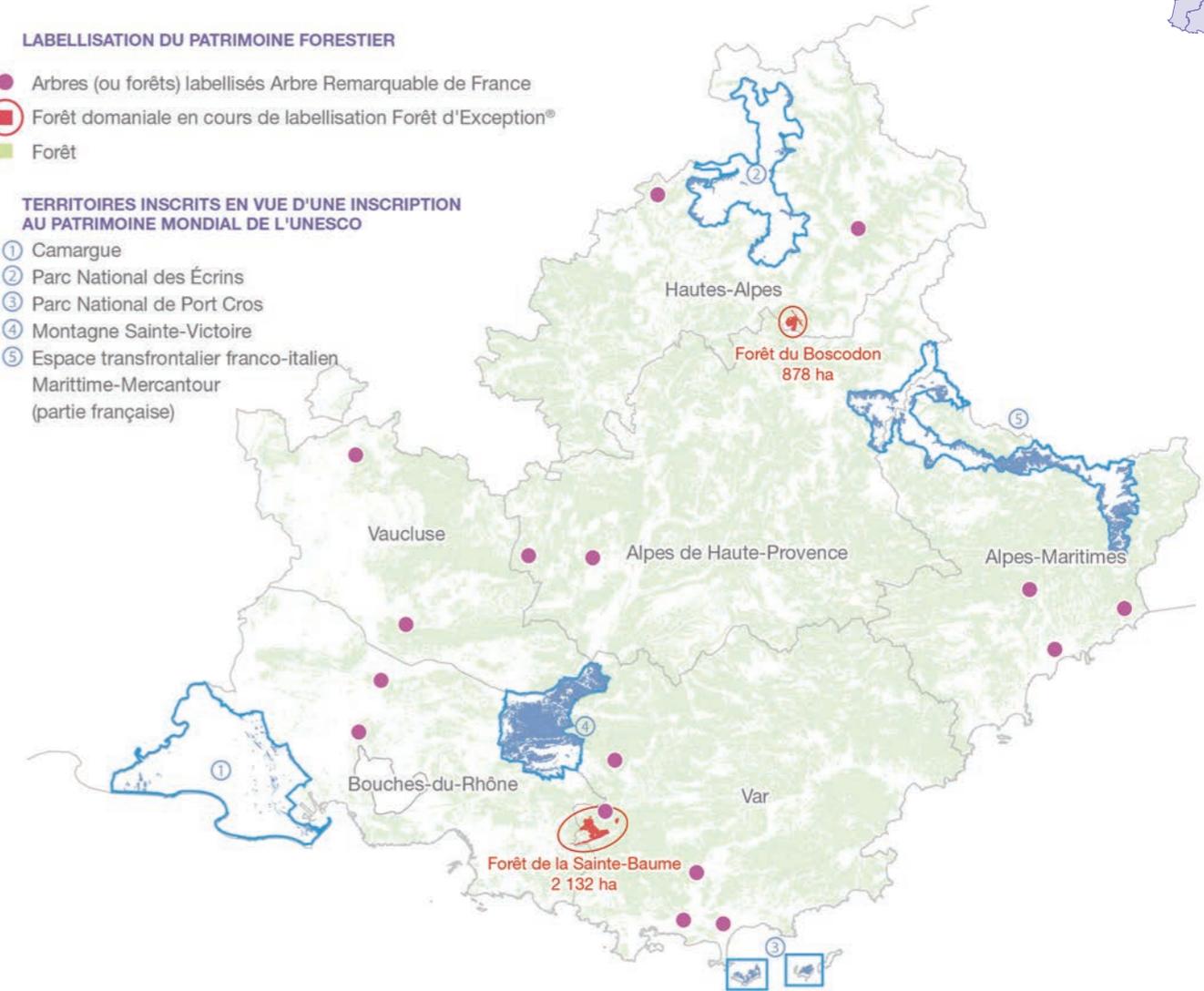


#### LABELLISATION DU PATRIMOINE FORESTIER

- Arbres (ou forêts) labellisés Arbre Remarquable de France
- Forêt domaniale en cours de labellisation Forêt d'Exception®
- Forêt

#### TERRITOIRES INSCRITS EN VUE D'UNE INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

- 1 Camargue
- 2 Parc National des Écrins
- 3 Parc National de Port Cros
- 4 Montagne Sainte-Victoire
- 5 Espace transfrontalier franco-italien Maritime-Mercantour (partie française)

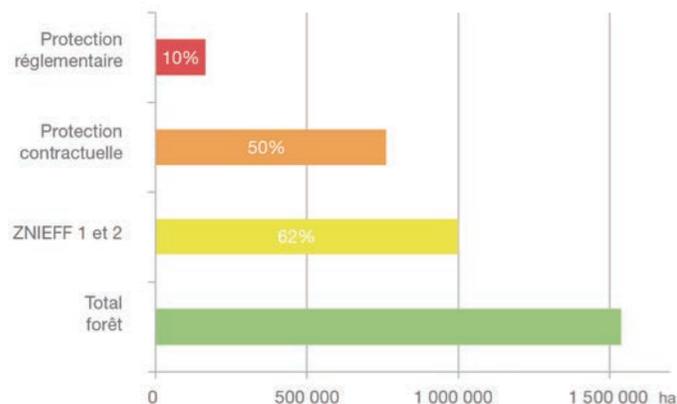


## 6.0 Biodiversité et protection de la forêt

50%  
des forêts dans une zone de protection contractuelle

8 millions de m<sup>3</sup> de bois mort

### PERIMETRES DE PROTECTION EN FORÊT



### 6.2 La forêt, un espace de biodiversité

La forêt régionale fait l'objet de protections mises en place par l'État ainsi que les collectivités. Par le biais de zonages réglementaires et/ou contractuels, les espaces forestiers sont protégés dans le but de préserver la biodiversité et d'encadrer son exploitation.

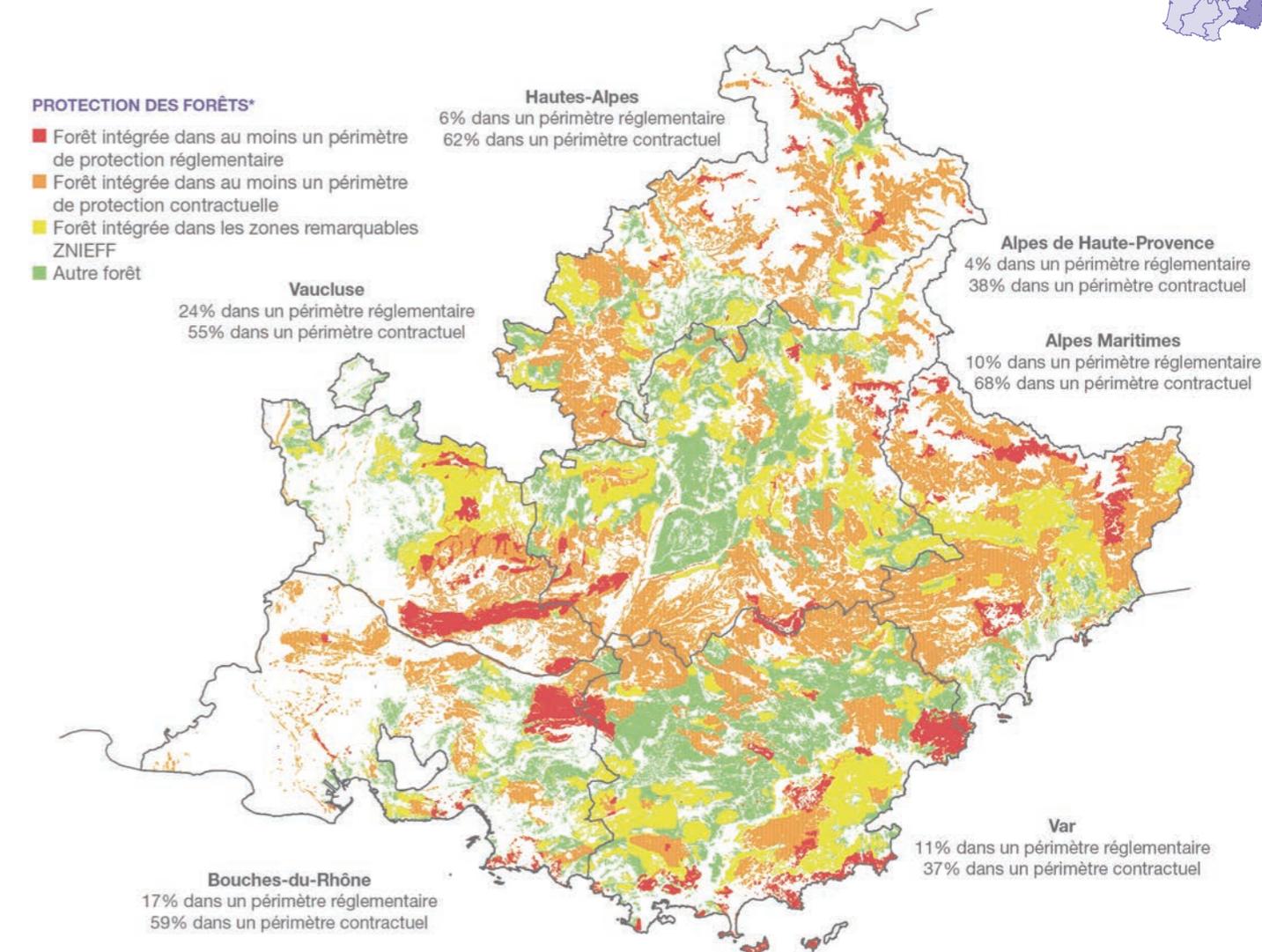
Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) recouvrent plus de 62% des forêts de la région. Ces zones ont pour objectif une meilleure connaissance du patrimoine naturel au travers d'inventaires et de cartographies. Ces zones sont un réservoir de biodiversité et présentent un intérêt écologique majeur. La présence d'arbres morts, utilisés par de nombreuses espèces comme habitat et nourriture, favorise la diversité faunistique et floristique. La région compte environ 8 millions de m<sup>3</sup> de bois mort sur pied et 1 million de m<sup>3</sup> de bois en chablis.

10% des forêts régionales sont situées dans un périmètre de protection réglementaire (zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de Biotope, Sites classés). Les interventions entraînant des modifications du milieu (travaux forestiers ou coupes) doivent faire l'objet de demandes d'autorisation préalables aux travaux.

769 100 hectares de forêts sont inclus dans un périmètre de protection contractuelle mis en place par les collectivités (Parc Naturel Régional, sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion aux Parcs Nationaux, ZICO). Ces périmètres couvrent 50% de la forêt régionale en 2014, contre 48% en 2013. Cette hausse s'explique par la création du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, devenu le 51<sup>e</sup> PNR français.

Dans la région, 2 territoires sont en cours de réflexion pour la création d'un PNR : le territoire du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume, entre les Bouches-du-Rhône et le Var, et celui PNR du Mont Ventoux dans le Vaucluse. Ces territoires, fortement boisés, représentent plus de 90 000 hectares de forêt (6% de la forêt régionale).

### LA FORÊT AU SEIN DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



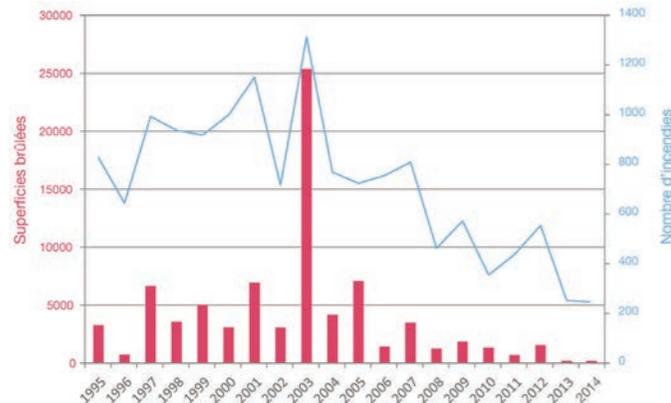
\* Lorsque des périmètres de protection se superposent, seul celui appartenant au plus haut niveau de protection est représenté sur la carte.

## 7.0 Risques en forêt

5% de la forêt régionale incendiés depuis 20 ans

97% des communes sensibles au risque incendie

### TENDANCE RÉGIONALE DES INCENDIES



Sources : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie 01/2015

### 7.1 La forêt face au risque incendie

Le risque d'incendie dans la forêt méditerranéenne est très présent. 97% des communes de la région sont identifiées comme sensibles au risque de feu de forêt. Avec 237 feux pour une superficie incendiée de 260 hectares, l'année 2014 confirme la tendance à la baisse du nombre de feux et des surfaces incendiées dans la région.

Depuis 20 ans, ce sont près de 83 400 hectares de végétation qui ont été incendiés, soit 5% de la forêt régionale. Certaines communes ont subi plusieurs incendies au cours de cette période, ravageant une partie plus ou moins importante de la forêt qui se trouve sur leur territoire. Environ 130 communes n'ont pas été touchées par les incendies ces 20 dernières années, en grande partie dans le département des Hautes-Alpes. Plus de la moitié des communes a subi de petits incendies représentant moins de 1% de la forêt située sur la commune. Cependant, 18 communes ont eu, sur les 20 dernières années, plus de la moitié de leur surface forestière incendiée.

Divers équipements pour la défense des forêts contre les incendies (DFCI) sont mis en place par les communes dans le cadre des 87 PIDAF (Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) et PMPFCI (Plans de Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies). Afin de sécuriser juridiquement ces équipements, qui traversent différents types de propriétés, plusieurs solutions sont possibles et expérimentées telles que la servitude, la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), des espaces réservés dans les documents d'urbanisme.

Au niveau communal, les associations de Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF) permettent de faire connaître les enjeux forestiers au plus grand nombre.

Les Plans de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF) fixent des orientations en matière de prévention des incendies dans la région. Les principaux objectifs sont de :

- identifier les zones les plus exposées ;
- réduire la vulnérabilité des biens et des personnes ;
- bloquer toute nouvelle construction dans ces zones.

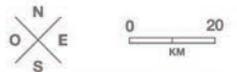
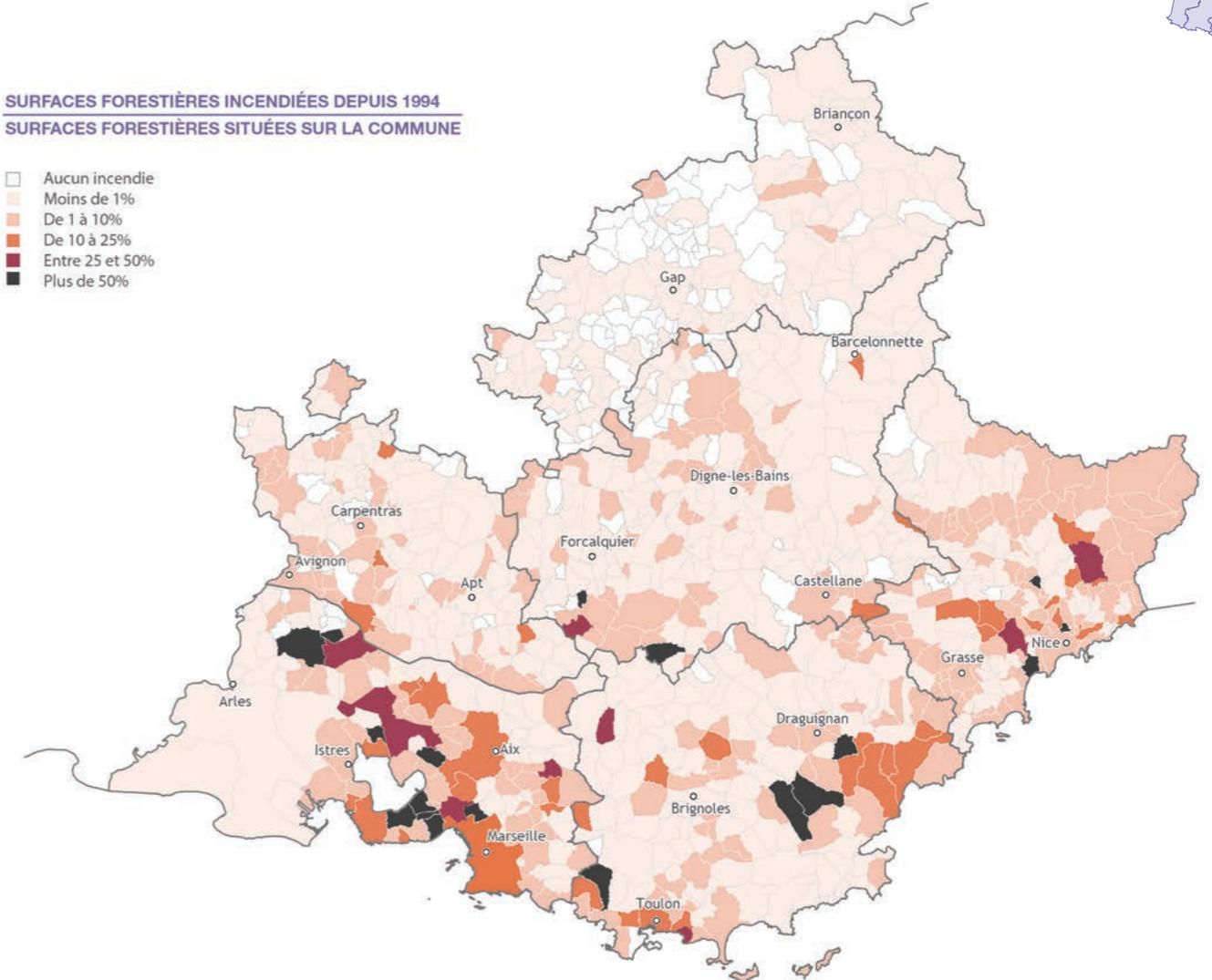
En 2014, sur les 125 PPRIF prescrits, 67 ont été approuvés.

### LA FORÊT FACE AUX INCENDIES



SURFACES FORESTIÈRES INCENDIÉES DEPUIS 1994  
SURFACES FORESTIÈRES SITUÉES SUR LA COMMUNE

- Aucun incendie
- Moins de 1%
- De 1 à 10%
- De 10 à 25%
- Entre 25 et 50%
- Plus de 50%



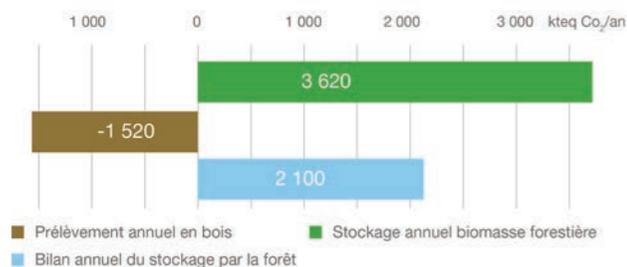
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie, IFN Carto Cycle 3

## 7.0 Risques en forêt

8 territoires à énergie positive pour la croissance verte

2 100 kteq CO<sub>2</sub>/an absorbés par la forêt

### BILAN ANNUEL DU STOCKAGE DE CARBONE ET EMISSIONS DE CO<sub>2</sub> (EN KTEQ CO<sub>2</sub>/AN)



Sources : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Résultats démarche ClimAgri® 2015

## 7.2 Les territoires face au changement climatique

Dans le cadre du développement des plans climat à l'échelle régionale (Schéma Régional Climat Air Energie [SRCAE]) ou infra-régionale (Plans Climat Énergie Territoriaux [PCET]), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a réalisé un diagnostic énergie-gaz à effet de serre. Pour cela, l'ADEME a mis en place l'outil ClimAgri® permettant une analyse des impacts de l'agriculture et de la sylviculture au regard de leur production d'émissions de gaz à effet de serre.

Les résultats de l'étude permettent d'estimer l'état du stock de carbone détenu par la forêt régionale (biomasse aérienne et sols forestiers) qui se porte à 607 900 kteq CO<sub>2</sub>. En ajoutant les surfaces agricoles, le stock est de 870 000 kteq CO<sub>2</sub>. Annuellement, la forêt est en capacité de stocker environ 3 620 kteq CO<sub>2</sub>/an. Le déstockage de carbone dû au prélèvement de bois est de 1 520 kteq CO<sub>2</sub>/an. Le bilan reste donc positif avec un stockage de 2 100 kteq CO<sub>2</sub>/an.

Dans la lutte contre le changement climatique, des actions sur la transition énergétique sont mises en oeuvre à l'échelle nationale. Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a lancé en 2014 un appel à projets visant à mobiliser 200 « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Cet appel à mobilisation encourage les territoires à décliner localement les objectifs du projet de loi sur la transition énergétique (réduire les gaz à effet de serre, réduire la consommation énergétique et augmenter la production d'énergies renouvelables).

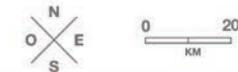
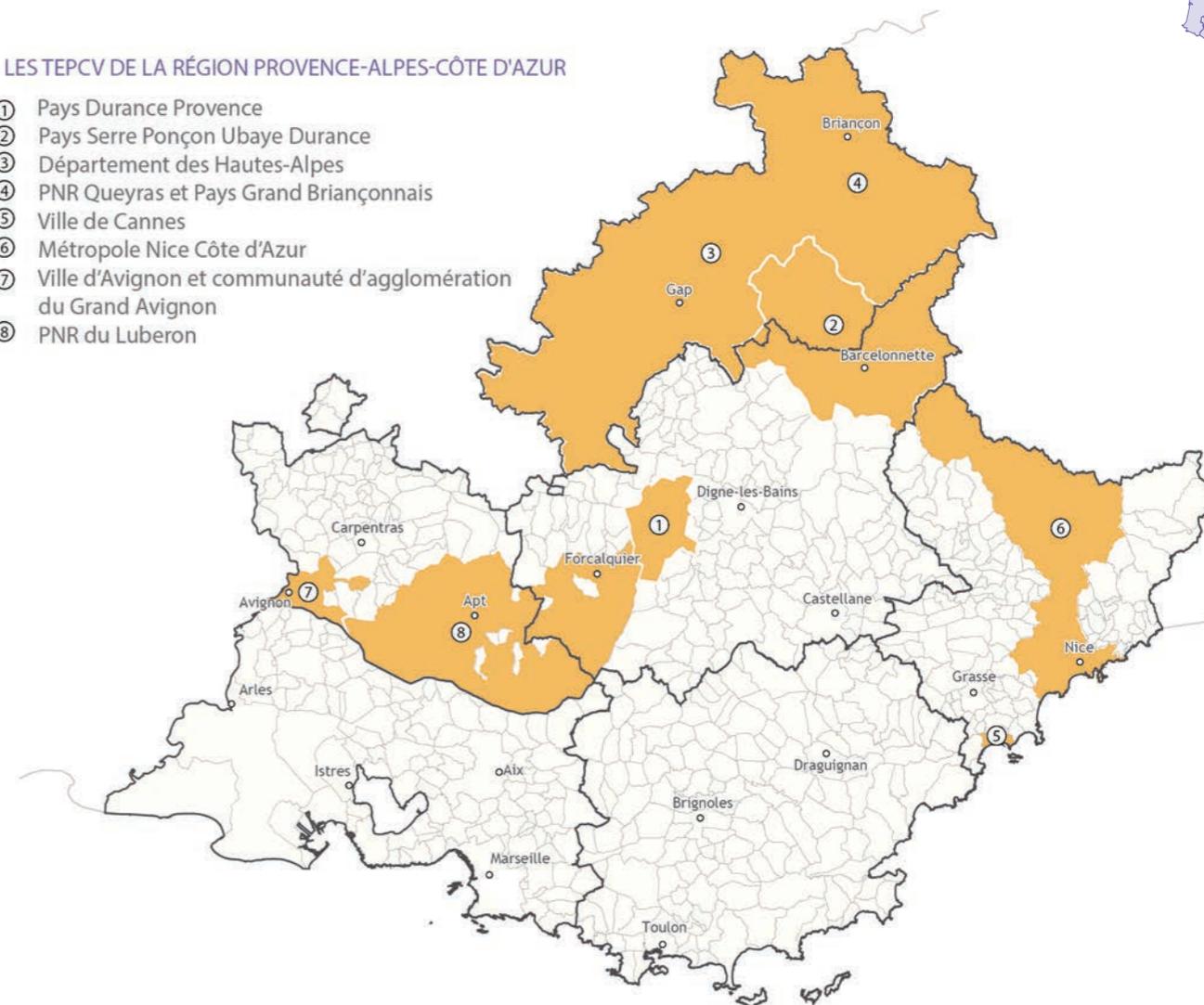
Sur les 528 candidatures déposées au niveau national, 33 démarches de territoires l'ont été en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. 8 territoires ont été retenus et bénéficieront d'une aide financière pour la réalisation des projets déposés. Le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité et l'éducation à l'environnement font partie des domaines d'actions pour lesquels des programmes pourront être financés. Dans ce cadre, la réalisation de chaufferies automatiques ou de réseaux de chaleur fonctionnant au bois énergie font partie des opérations identifiées et finançables.

## LES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE



### LES TEPCV DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- ① Pays Durance Provence
- ② Pays Serre Ponçon Ubaye Durance
- ③ Département des Hautes-Alpes
- ④ PNR Queyras et Pays Grand Briançonnais
- ⑤ Ville de Cannes
- ⑥ Métropole Nice Côte d'Azur
- ⑦ Ville d'Avignon et communauté d'agglomération du Grand Avignon
- ⑧ PNR du Luberon



Sources : BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie 2015

## Lexique

### Accroissement naturel

Augmentation d'une donnée dendrométrique d'un arbre ou d'un peuplement au cours d'une période donnée : diamètre, hauteur, volume ... L'IGN calcule l'accroissement annuel en volume sur une période de cinq ans. Il correspond au gain moyen annuel en volume des arbres recensés, des arbres coupés et chablis depuis moins de cinq ans.

### Aménagement forestier

Document de gestion durable approuvé par l'État et comportant l'analyse approfondie d'une forêt publique (appartenant à l'Etat ou à une collectivité), fixant les objectifs poursuivis et prescrivant les opérations à réaliser pendant une période déterminée de l'ordre de 20 ans.

### Biodiversité

Notion recouvrant la pluralité et la variété du monde vivant à différentes échelles : génétique, spécifique, écosystémique.

### Bois sur pied

Arbre en place au sein d'un peuplement forestier. Le volume de bois sur pied correspond au volume de bois dans le peuplement forestier.

### Capitalisation

Augmentation du capital sur pied (surface terrière ou volume) d'un peuplement forestier dans lequel les prélèvements sont inférieurs à la production.

### Chablis

Arbre ou ensemble d'arbres renversés, déracinés ou cassés suite à un accident climatique (vent, neige, givre etc.)..

### Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

Document présentant une présomption de garantie de gestion durable conforme au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), agréé dans chaque région par le représentant de l'État et concernant les forêts privées non soumises à un plan simple de gestion.

### Exploitabilité

La facilité/difficulté d'exploitation est évaluée par l'IGN à partir de cinq variables :

- la distance de débardage ;
- la présence d'itinéraires de débardage ;

## Lexique

- la pente maximale ;
- la portance du terrain ;
- le degré d'aspérité du terrain.

### Forêt

Entité foncière principalement composée de peuplements forestiers. La forêt peut néanmoins comporter des espaces non boisés. Pour l'IGN, la forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres.

### Forêt de production

Forêt où l'exploitation du bois est possible (sans considération de rentabilité économique) et compatible avec d'éventuelles autres fonctions. Les peupleraies sont classées parmi les forêts de production.

### Plan simple de gestion (PSG)

Document simplifié d'aménagement adapté aux forêts privées d'une surface supérieure à 25 ha. Le PSG fixe des objectifs et prescrit les opérations à réaliser sur 10 à 20 ans. Il est agréé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

### Règlement type de gestion (RTG)

Document de gestion durable conforme au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS). Agréé par le CNPF pour les forêts non soumises à un PSG, le RTG définit, pour une ou plusieurs régions naturelles, les règles de conduite à tenir pour chaque grand type de peuplement.

### Tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> (teq)

Unité de mesure de l'impact des émissions de gaz à effet de serre. Le pouvoir de réchauffement de chacun des gaz à effet de serre générés par les activités humaines est ainsi ramené à une quantité équivalente de dioxyde de carbone en termes d'impact sur l'effet de serre.

### Unité urbaine

Ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

## ↳ Notifications

### La surface forestière régionale

Les données de référence sur la surface forestière de la région ont été mises à jour induisant une évolution de quelques données. Bien qu'il y ait une augmentation de certains indicateurs, il se peut que la part relative à la région soit stable ou diminue.

### La propriété forestière

Les sources des données concernant la propriété forestière sont multiples (©IGN BD Forêt® v1, ONF, cadastre). Leur date de production et leur niveau de précision varient. Dans le cadre de l'Observatoire, un travail est mené sur l'amélioration de la précision de ces chiffres d'année en année. La mise à jour des données et l'accès à de nouvelles informations permettent d'avancer dans ce sens.

### La certification PEFC

L'Office National des Forêts a renouvelé son adhésion à la certification PEFC pour l'ensemble des forêts domaniales. Au total 227 236 ha sont certifiés dont 44 226 ha non boisés (pâturages, zones de montagne particulières...). Ainsi, seuls 153 108 ha sont des espaces boisés.

### Les Chartes forestières de territoire

Les périmètres des Chartes forestières ont évolué et certaines communes ont intégré des périmètres existants. Les chiffres de 2014 sont donc différents des éditions précédentes.

### Les entreprises régionales

Il est délicat d'estimer le nombre des entreprises régionales travaillant dans la valorisation des forêts et du bois. En effet, sur certains secteurs d'activité, la valorisation du bois n'est

qu'une partie de l'activité des entreprises. Depuis plusieurs éditions, nous avons fait le choix de ne pas afficher le secteur de la vente.

Mis en place en 2013, le partenariat entre les Communes forestières, la Région, la DRAAF, Fibois 04-05, Fibois 06-83 et l'INSEE a permis de préciser l'analyse, et de présenter une vision au plus près de la réalité des filières forêt-bois de la région. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne, rubrique Documentation > Filière Bois > Études - Rapports.

### Consommation des chaufferies

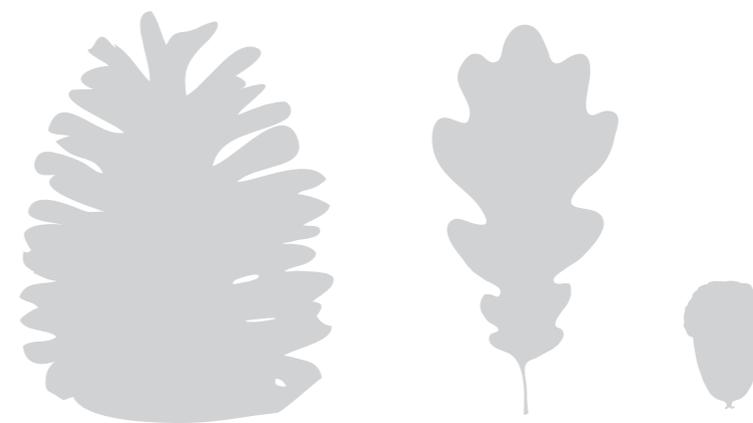
Afin d'homogénéiser les différents taux d'humidité des plaquettes (forestières et de scierie), les tonnages consommés de plaquettes ont été convertis en tonne de bois vert (50% d'humidité).

### Les échanges commerciaux

Les données sur les volumes de bois importés et exportés résultent d'une extraction réalisée par les services des douanes. Elle comprend l'ensemble des éléments en bois (parquet, panneaux et placages, bois sciés et rabotés, emballages en bois), les éléments de menuiserie et de charpente ainsi que le bois brut.

### Les zones de protection contractuelles

Afin de préciser au mieux l'analyse des forêts situées dans des zones de protection contractuelles, les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ainsi que le territoire du PNR des Baronnies Provençales ont été intégrés dans le traitement. Ainsi, la part des forêts situées dans ces périmètres passe de 48% en 2013 à 50% en 2014.



Toutes nos pensées vont à Olivier Bersin, graphiste de l'Observatoire depuis 2010. Il lui a offert un nouveau visage par son travail de création inventive, sobre et élégante.

Merci Olivier pour votre contribution essentielle au succès de cette publication.

Isabelle, Benoît, Caroline, Jérôme  
et toute l'équipe des Communes forestières



Observatoire régional  
de la forêt méditerranéenne



Communes forestières  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René  
CD 7 Valabre  
13120 Gardanne  
[www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)

### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région  
27 place Jules Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)



Nous remercions tous nos partenaires pour leur implication au sein de l'Observatoire

